



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni:

Le mardi 28 septembre 2021 à 18h30

Le Conseil s'est tenu dans la salle des Fêtes de la Mairie sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10° arrondissement. La séance a été filmée et retransmise en direct.

Étaient présents:

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

Mme Dominique VERSINI (arrivée en cours de séance)

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

Excusés:

Mme Kim CHIUSANO donne pouvoir à M. SIMONDON

Mme Laurence PATRICE donne pouvoir à M. JOUSSELLIN

Mme VERSINI donne pouvoir à Mme CORDEBARD pour le début de la séance

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE LA RUE DE MAZAGR. L'OUVERTURE DE STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUE	
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COMITÉ DES HABITANTS DE GARE DU NORD / LA CHAPELLE ENGAGEMENT DE LA VILLE SUITE AU PROTOCOLE DE NOVEMBRE 2020 SIGNÉ AVEC LA SNCF ET S	
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF #1600 BUS RELATIVE À LA CIRCULATION DES FAUBOURG SAINT-DENIS	
DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JO INSCRIPTION D'OFFICE	
Projet de délibération : MA10 2021 19	15
Projet de délibération : MA10 2021 20	
Projet de délibération : 2021 DDCT 58	16
Projet de délibération : 2021 DDCT 59	16
Projet de délibération : 2021 DDCT 60	17
Projet de délibération : 2021 DVD 58	17
Projet de délibération : 2021 DVD 94	18
Projet de délibération : 2021 DAC 515	20
Projet de délibération : 2021 DLH 141	20
Projet de délibération : 2021 DLH 145	21
Projet de délibération : 2021 DLH 148	21
Projet de délibération : 2021 DLH 179	21
Projet de délibération : 2021 DLH 183	22
Projet de délibération : 2021 DAC 710	23
Projet de délibération : 2021 DEVE 104	24
Projet de délibération : 2021 DPE 41	25
Projet de délibération : 2021 DAE 94	26
Projet de délibération : 2021 DEVE 62	27
Projet de délibération : 2021 DEVE 96	28
Projet de délibération : 2021 DDCT 50	29
Projet de délibération : 2021 DDCT 77	31
Projet de délibération : 2021 DPE 50	32
Projet de délibération : 2021 DAE 283	<i>3</i> 3
Projet de délibération : 2021 DEVE 76	34
DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION	36
Droint do délibération : 2021 DAC E14	26

Projet de délibération : 2021 DDCT 41	. 36
Projet de délibération : 2021 DLH 202	. 36
Projet de délibération : 2021 DAC 54	. 36
Projet de délibération : 2021 DAC 296	. 36
Projet de délibération : 2021 DAC 299	. 36
Projet de délibération : 2021 DAC 361	.37
Projet de délibération : 2021 DAC 563	.37
Projet de délibération : 2021 DAC 674	.37
Projet de délibération : 2021 DASES 147	.37
Projet de délibération : 2021 DU 80	. 37
Projet de délibération : 2021 DAC 246	. 37
Projet de délibération : 2021 DASCO 109	. 37
Projet de délibération : 2021 DASCO 110	. 37
Projet de délibération : 2021 DASCO 111	.37
Projet de délibération : 2021 DASCO 113	. 38
Projet de délibération : 2021 DASCO 115	. 38
Projet de délibération : 2021 DASCO 143	. 38
Projet de délibération : 2021 DDCT 16	. 38
Projet de délibération : 2021 DASES 108	. 38
Projet de délibération : 2021 DASES 126	. 38
Projet de délibération : 2021 DAE 20	. 38
Projet de délibération : 2021 DAE 162	. 38
Projet de délibération : 2021 DFPE 24	. 38
Projet de délibération : 2021 DFPE 171	. 39
Projet de délibération : 2021 DFPE 199	. 39
Projet de délibération : 2021 DFPE 218	. 39
Projet de délibération : 2021 DASES 24	. 39
Projet de délibération : 2021 DDCT 67	. 39
Projet de délibération : 2021 DJS 30	. 39
VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU DEVENIR DE LA GARE DU NORD	. 40
VŒU DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'ABANDON DU PROJET GARE DU NORD 2024	. 41
VŒU DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'OUVERTURE DE STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE PO TOXICOMANES DANS LE QUARTIER DES GRANDS BOULEVARDS	
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, RELATIF AU DÉPLOIEMENT CAPTEURS CO2 DANS LES CRÈCHES, ÉCOLES ET COLLÈGES	
VŒU DÉPOSÉ PAR DAVID DELPLANQUE ET LES ÉLU.E.S DU GROUPE GÉNÉRATION.S, RELATIF À L'OUVERTU D'UN SUPERMARCHÉ 24H/24H ET 7J/7J RUE DE MARSEILLE	

La séance est ouverte à 18h42.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue aux élu.e.s et au public présents dans la salle des Fêtes de la Mairie, et laisse la parole à M. Jacky JANVIER pour présenter la première question de pré-conseil.

M. JANVIER présente la première question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE LA RUE DE MAZAGRAN RELATIVE À L'OUVERTURE DE STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE DROGUE

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s, Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Alors que nous n'avons de cesse de vous interpeller sur les différents problèmes <u>d'insécurité que les riverains subissent avec des faits de trafic de drogue et de prostitution</u>, quel ne fût pas notre étonnement quand nous avons appris par voie de presse, suite à la divulgation de la lettre de la Maire de Paris au Premier Ministre, que deux nouvelles salles de shoot allaient voir le jour dans le 10° arrondissement:

- La première devant le Musée du Chocolat, près du métro Bonne Nouvelle
- La seconde à une centaine de mètres de là, devant le théâtre de la Renaissance, vers la Porte Saint-Martin

La volonté de l'équipe municipale d'embraser Paris 10 et surtout les Grands Boulevards en ouvrant des salles de shoot ou des « salles de repos », comme la Maire aime à les appeler lorsque cette dernière veut jouer avec les mots pour entourlouper l'opinion. Ceci n'est plus tolérable ni acceptable pour les riverains.

Il n'y a aucune cohérence entre votre parole et vos actes.

Avec vos souhaits d'ouverture de salles de shoot, vous ne faites qu'instrumentaliser la souffrance des gens pour mettre en scène votre propre générosité.

Les salles de shoot n'absorbent pas les consommations et ne limitent pas les nuisances. Il faut une politique de répression qui oriente les consommateurs <u>vers le soin tout en réprimant les trafics. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.</u>

Les salles de shoot créent uniquement une zone de non-droit que <u>vous êtes incapables de gérer,</u> <u>voire même de contrôler.</u> Nous avons un exemple criant de vérité avec la salle de shoot située dans le quartier Lariboisière/Gare du Nord, toujours à Paris 10.

Votre jusqu'auboutisme, votre obstination et votre défiance à notre égard ne feront que renforcer notre opposition.

Les habitants de Paris 10 en ont assez de votre passage en force systématique avec un discours de personnes empreintes de mépris et d'arrogance qui connaissent si mal nos vies et qui décident pour nous sans nous.

Par conséquent, <u>nous exigeons le retrait immédiat et sans condition de votre projet d'ouverture</u> <u>des deux salles de shoot, de salles de repos, de salles de soins quel que soit le nom que vous leur donnez à Paris 10.</u>

L'arrondissement de Paris 10 n'a pas vocation à accueillir toute l'insécurité, la drogue, l'alcool et la violence de Paris, chaque arrondissement doit prendre sa part de responsabilité y compris la Mairie centrale.

Mme CORDEBARD remercie M. JANVIER et invite les élu.e.s à répondre à la question du Collectif de la rue de Mazagran, en leur rappelant que chaque groupe dispose de trois minutes pour s'exprimer.

M. FORT avoue avoir été surpris par le courrier envoyé par Mme HIDALGO au Premier Ministre. Les réactions des élu.e.s de la majorité municipale lui font penser au titre du film de Stanley Kubrick, Les yeux grand fermés. La majorité municipale ne veut pas voir que les salles de consommation ont un impact sur le quartier en termes de trafic de drogue, d'insécurité et de nuisances pour les habitante.s. La majorité municipale ne veut pas voir non plus que la méthode qu'elle emploie régulièrement quand il s'agit de sujets structurants pour le 10° arrondissement oublie les riverains. Elle ne tient pas compte du fait que la Préfecture de Police doit être consultée lorsqu'il s'agit d'implanter des salles de consommation dans le quartier des Grands Boulevards, car ce quartier cumule déjà, depuis plusieurs années, un certain nombre de problèmes liés à la mono-activité commerciale, à la prostitution, à la toxicomanie et, depuis le premier confinement, au trafic de drogues. Face à tous ces problèmes, la seule solution proposée par la majorité municipale est d'implanter deux nouvelles salles de consommation qui vont apporter dans le quartier des problèmes supplémentaires.

Face à ce déni de réalité, M. FORT invite les élu.e.s de la majorité à retirer le projet, à prendre le temps de la concertation avec les riverains, les associations de quartier et la Préfecture de Police et à ouvrir les yeux sur la réalité de la politique de prise en charge des toxicomanes en France, et notamment à Paris. Bref, à oublier l'idéologie et à ne pas oublier les habitantes du 10e arrondissement.

M. JOUSSELLIN rappelle que Paris vit une crise sociale aigüe, face à laquelle il est possible de détourner le regard en essayant de déplacer les problèmes et de construire des murs, comme le fait actuellement la Préfecture de Police, ou bien de prendre les choses en main. Déjà en 2005, les élus communistes parisiens avaient demandé une prise en charge des personnes toxicomanes, ainsi que la création de lieux d'accueil et de salles de consommation à moindre risque. Prendre en charge les personnes toxicomanes permet d'apaiser l'espace public. Celles que le Collectif de la rue de Mazagran appelle «salles de shoot » ne sont pas les seuls endroits où l'on consomme de la drogue : il y a aussi les espaces publics, comme les halls des immeubles ou les toilettes publiques. Le Collectif dénonce l' « exemple criant de vérité » de la salle située dans le quartier Lariboisière/Gare du Nord, mais les conclusions qu'il en tire sont fausses. Un rapport de l'INSERM publié au printemps 2021...

Interventions hors micro dans la salle.

Mme CORDEBARD invite les membres du Collectif à respecter le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. Tout en permettant aux citoyen.ne.s de poser des questions, celui-ci ne les autorise pas à prendre la parole sans y être invités et à interrompre le débat des élu.e.s.

M. JOUSSELLIN informe que le rapport de l'INSERM atteste que, depuis la création de la salle de consommation du quartier Lariboisière/Gare du Nord, moins de seringues sont ramassées, moins d'overdoses et, en général, moins de problèmes sont à signaler sur l'espace public. Même si les élus communistes soutiennent au cent pour cent le projet d'implanter deux nouvelles salles de repos dans le quartier des Grands Boulevards, aucun passage en force n'est prévu. Le temps du débat est venu, mais pour que ce débat soit apaisé il est nécessaire que chacun soit honnête dans ses arguments et qu'il fasse des propositions, ainsi que l'a fait la majorité municipale. Celle-ci défendra toujours les intérêts des habitant.e.s du 10e arrondissement, mais elle défendra également les valeurs de solidarité et d'entre-aide, sans détourner le regard des personnes qui sont en grande souffrance.

Tout en demandant la création de lieux d'accueil et de soin pour les personnes toxicomanes, les élu.e.s communistes savent que ces endroits ne pourront pas résoudre à eux seuls tous les problèmes. Ils demandent ainsi un vrai plan pour la psychiatrie, délaissée des politiques de santé publique depuis trente ans, et également un plan pour l'hôpital public avec des embauches massives. Ils demandent

enfin que la Police nationale ait les moyens d'assurer ses missions en réembauchant les 10 000 policiers qui ont été supprimés sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, et que ni François HOLLANDE ni Emmanuel MACRON n'ont récrés. Le groupe PCF ne peut pas donner satisfaction à la demande du Collectif de la rue de Mazagran.

Mme SCHERER rappelle que, depuis l'apparition du crack dans les années quatre-vingt-dix, le Nord-Est parisien a vu la multiplication de scènes ouvertes de consommation dont l'épicentre se situe autour de la Rotonde de Stalingrad. Il s'en est suivi une longue succession d'interventions des forces de l'ordre pour déplacer, à des intervalles de plus en plus rapprochés, les salles de consommation, sans que la situation ne s'améliore dans l'espace public, voire qu'elle se détériore pour les usagers de drogues. Leur nombre a augmenté et leur situation sanitaire, sociale et psychiatrique s'est considérablement dégradée.

En France, la plupart des intervenants sur la question sont d'accord pour dire que la réponse répressive ne suffit pas, mais que seule une politique qui combine la prévention, le soin des addictions, la réduction des risques et la répression peut construire une réponse durablement efficace. C'est dans ce sens qu'une tribune de professionnels, qui a été publiée le 26 mai 2021 dans *Le Monde*, affirme que leur propos est de construire avec tous les partenaires – aussi bien l'Agence Régionale de Santé (ARS) que l'État et la Ville – une prise en charge globale sur Paris et sur les territoires limitrophes.

Les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10 sont favorables à la construction d'une politique publique de prise en charge des usagers de drogues sur le territoire parisien, qui organise l'accueil de jour, l'hébergement, le soin, ainsi qu'un accompagnement social et psychiatrique. Ils sont favorables aux salles de consommation à moindre risque, celles-ci n'étant que des outils supplémentaires non substitutifs à un maillage global du territoire en termes d'équipements qui reprennent une ou plusieurs des prises en charge. De nombreux travaux scientifiques ont mesuré l'impact de la mise en œuvre de ces équipements, qui apportent des avantages sanitaires et sociaux aux usagers de drogues et diminuent les nuisances dans l'espace public. Les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10 sont également favorables à un débat qui associe les autorités, les professionnels et les riverains pour discuter sereinement de l'implantation de ces équipements.

Mme DUMOULIN remercie le Collectif des riverains de la rue de Mazagran d'avoir porté à l'attention du Conseil la question essentielle de la consommation de crack dans le 10° arrondissement. Les élu.e.s du groupe Génération.s comprennent les inquiétudes légitimes des habitant.e.s du quartier, qui sont quotidiennement confrontés au spectacle violent d'êtres humains en errance et en situation de souffrance psychique et physique. Le crack n'est pas une drogue des beaux quartiers, mais c'est la drogue des pauvres et ses effets sont très dangereux pour la santé. La question qui se pose est de savoir quoi faire face à une addition nourrie par les trafics, et pour qui le faire.

Il s'agit d'un problème de santé publique, car les consommateurs de crack sont des personnes malades, prises au piège d'un produit chimiquement dangereux, mais aussi d'un problème social, qui nécessite la mise en place d'un accompagnement. Pourquoi les structures existantes ne suffisent-elles pas? La méthode est-elle mauvaise, faut-il jeter aux orties la politique de réduction des risques et d'accompagnement sanitaire et social? Faut-il choisir à la place une politique coercitive, qui implique des déplacements, des enfermements et cures de désintoxication sous contrainte?

La politique qui a conduit à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans le 10° arrondissement s'est avérée efficace, de même que l'accompagnement par les Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD). Et pourtant des centaines de consommateurs errent dans le Nord-Est parisien, où l'on assiste tous les jours à des scènes ouvertes de consommation et de trafic de drogues. Le problème est que le nombre de structures existantes est insuffisant pour répondre aux besoins. L'ensemble du territoire parisien et francilien doit faire l'objet d'un maillage fin, au plus près des besoins et des consommateurs. Il faut créer davantage de salles de consommation à moindre risque, ainsi que de petites structures diversifiées d'accueil et d'accompagnement et des solutions d'hébergement.

Il est urgent de répondre aux multiples problèmes posés par la consommation de crack sans continuer de déplacer les consommateurs d'un endroit à l'autre, comme on le fait depuis des années. Seul un réel accompagnement sanitaire et social apportera une solution durable. Le groupe Générations soutient les déclarations convergentes de la Maire de Paris et du Premier Ministre. La Ville, l'ARS et la Région doivent pouvoir avancer, et le Gouvernement doit traduire dans les textes réglementaires ses engagements en soutenant, avec des moyens humains, techniques et financiers, la Police nationale dans son action de lutte contre le trafic de drogues. Le Gouvernement doit également s'engager en matière d'hébergement et d'accompagnement, car le nombre de places proposées demeure très insuffisant.

Mme CORDEBARD invite Mme DUMOULIN à terminer son intervention, qui a déjà dépassé le temps réglementaire attribué à chaque groupe.

Mme DUMOULIN conclut en disant que le Collectif de la rue de Mazagran a raison de demander une bonne répartition sur le territoire parisien des équipements destinés aux toxicomanes. C'est pourquoi la structure d'accueil et de repos, que le projet prévoit d'implanter près du métro de Bonne Nouvelle, n'est pas une salle de consommation à moindre risque. Le groupe Génération.s soutient massivement la politique d'accompagnement sanitaire et social dans toute sa diversité et richesse, car il n'y a pas de raison de concentrer toutes les structures dans un même lieu de Paris.

M. FORT demande la parole pour faire un rappel au règlement, d'autant plus que la majorité municipale dispose de suffisamment de représentants pour étayer son discours.

Mme CORDEBARD lui rappelle que faire la « Police de séance » est une tâche qui incombe à la maire.

Mme JUILLET remercie M. JANVIER pour sa question, qui lui fournit l'occasion de revenir publiquement sur des propos parfois erronés, sur des rumeurs et des fantasmes trop vite développés. Le groupe Paris En Commun emploiera le terme «salle de consommation à moindre risque » aussi souvent que le Collectif emploiera celui de «salle de shoot ». De nombreuses personnes ne partagent pas l'avis de M. JANVIER, qui cite la salle du quartier Lariboisière/Gare du Nord comme un « exemple criant de vérité » de ce qui ne fonctionne pas. Le 10^e arrondissement est un territoire pionnier dans la réduction des risques et le Gouvernement, l'INSERM, ainsi qu'une mission d'information de l'Assemblée nationale appellent aujourd'hui à la pérennisation de ce dispositif.

Aucun projet d'implantation d'un nouvel « espace de consommation de drogues à usage supervisé » n'est prévu dans le 10° arrondissement ou à sa frontière. Cependant, la Ville de Paris doit agir et trouver des solutions coordonnées pour répondre à la dégradation du quotidien de ses habitant.e.s. Ouvrir des lieux de soin pour usagers de drogues a pour objectif de les sortir de la drogue, mais aussi et surtout de les sortir de la rue de façon durable. Les accompagner, leur apporter une aide sanitaire et sociale est un combat difficile que la Maire du 10° porte avec son équipe. Il ne s'agit pas « d'instrumentaliser la souffrance des gens pour mettre en scène [sa] propre générosité », mais d'assumer réellement une politique humaine, sanitaire, sociale, qui va au-delà du tabou moral de l'usage de stupéfiants. La majorité municipale est déterminée à lutter contre les trafics illégaux aux côtés de la Police nationale, et demande que les agents continuent en nombre à effectuer leur travail, aidés dans les mois à venir par la présence régulière sur le terrain de la Police municipale.

Les élu.e.s du groupe Paris En Commun partagent l'avis du Collectif que le 10° « n'a pas vocation à accueillir toute la drogue de Paris » et, d'ailleurs, il ne le fait pas. D'autres arrondissements sont concernés. L'ouverture de structures pour accueillir les toxicomanes se fera de manière globale selon une stratégie parisienne complète et un maillage efficace. Toutefois, le Collectif ne peut pas « exiger le retrait immédiat et sans condition » de tout projet dans les années à venir, car la démocratie ne fonctionne pas ainsi. Lorsque des projets précis seront à l'étude, les élu.e.s pourront instaurer le dialogue à travers les instances démocratiques municipales, les conseils de quartier, les associations et les collectifs des habitant.e.s, en donnant la parole à tous ceux qui désirent s'exprimer. Mme JUILLET rassure M. JANVIER qu'ils seront amenés à débattre souvent sur le sujet des salles de consommation au cours des prochains mois.

Mme CORDEBARD observe que la discussion sur la prise en charge des toxicomanes ne date pas d'hier et se poursuivra certainement dans les années à venir. La présence de scènes de consommation de crack et de trafic de drogues à ciel ouvert constitue un véritable problème dans le $10^{\rm e}$ arrondissement. Un travail collectif doit être mené avec l'ensemble des pouvoirs publics, l'État et les collectivités locales, afin d'apporter une réponse globale. Le projet parisien, soutenu par le Ministre de la Santé et par le Premier Ministre, vise à construire un réseau de lieux d'accueil au profil diversifié dans tout Paris. Les élu.e.s, y compris ceux de l'opposition, devront réfléchir ensemble aux solutions qui peuvent être mises en place et à la manière de le faire.

Le 10° arrondissement dispose déjà d'une salle de consommation à moindre risque qui, à un moment donné, répondait aux besoins du territoire et qui continue d'être utile aux personnes qui la fréquentent. Il n'est pas question d'en accueillir une deuxième. En tant que maire, si la demande lui en avait été faite, Mme CORDEBARD lui aurait opposé son refus. Comme elle l'a déjà expliqué aux membres du Collectif de la rue de Mazagran, Madame la Maire n'est pas contre le principe des salles de consommation à moindre risque, mais elle estime que ce type de salles ne devraient pas être concentrées dans un seul périmètre. Le projet sur lequel porte le débat concerne l'ouverture d'un autre genre de salles, susceptibles de prendre en charge les difficultés que connaît le quartier, et notamment le problème de l'errance et de la présence de toxicomanes en bas des immeubles. Si la Mairie propose de réfléchir à l'implantation de lieux d'accueil et d'accompagnement pour les usagers de drogues, c'est pour sortir ces derniers de la rue et construire une sorte de « premier sas » qui les oriente ensuite vers des dispositifs plus adaptés ou dans des lieux d'hébergement. La volonté de la Mairie est de contribuer à régler les problèmes du quartier et non pas de les aggraver.

Par ailleurs, le projet parisien est en train de se construire et, pour l'instant, l'État et la Ville n'ont pas encore identifié suffisamment d'endroits pour constituer un maillage territorial suffisant. Le lieu d'accueil et d'accompagnement du 10° arrondissement n'ouvrira pas avant que ce maillage ne soit pas établi. Les élu.e.s auront ainsi le temps d'organiser une série de débats avec les conseils de quartier et les collectifs des habitants. Ce sera une étape incontournable du projet et Mme CORDEBARD donne à tou.te.s rendez-vous dans les semaines à venir. Pour conclure, elle fait savoir que le Commissaire de Police du 10° arrondissement lui a dit être favorable à l'ouverture de la salle de Bonne Nouvelle si celleci peut servir à régler une partie des problèmes du quartier. Madame la Maire continuera à avoir des échanges réguliers avec lui et avec le Préfet de Police, car elle estime que pour trouver des solutions aux problèmes liés à la sécurité il est indispensable de collaborer étroitement avec les services de l'État. Elle rappelle enfin que, dans de nombreuses communes françaises, un consensus a été trouvé entre les élu.e.s de tout bord pour travailler ensemble à la réduction des risques et espère qu'il en sera ainsi dans le 10° arrondissement.

À une personne du public qui levait la main pour intervenir, Mme CORDEBARD propose de laisser ses coordonnées pour qu'elle soit ensuite recontactée, car le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ne prévoit pas d'échanges avec le public en dehors de l'ordre du jour. Elle laisse ensuite la parole à M.JANVIER.

M. JANVIER déclare à Madame la Maire et aux élu.e.s que pour leur faire confiance, comme ils le souhaiteraient, ils devraient faire preuve d'un minimum d'honnêteté intellectuelle. Mme JUILLET n'aime pas utiliser le terme « salle de shoot », mais M. JANVIER continuera à l'employer jusqu'à ce que la majorité municipale ne cesse de changer les mots. Au Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021, le Collectif des riverains avait présenté une question relative à l'installation de containers Trilib' dans la rue de Mazagran. La Mairie avait répondu qu'il était impossible de les déplacer dans les Grands Boulevards, ainsi que le Collectif l'avait demandé, parce que les Grands Boulevards étaient classés. Pourtant, des containers Trilib' stationnent désormais sur le boulevard de Bonne Nouvelle. Mme CORDEBARD affirme être ouverte au dialogue, mais le courrier que M. JANVIER lui a envoyé le 20 septembre via son directeur de cabinet n'a même pas eu d'accusé de réception. C'est bien beau que Madame la Maire proclame devant l'assemblée qu'elle est ouverte au dialogue et qu'elle demande à la personne qui souhaitait intervenir de laisser ses coordonnées, encore faut-il allier les actes aux paroles. Le Collectif ne la croit pas. Si aujourd'hui Madame la Maire veut lancer le débat sur le projet des salles de shoot, c'est grâce à la question présentée par les riverains de la rue de Mazagran, sans laquelle la majorité

municipale serait passée en force comme d'habitude. Les élu.e.s du 10^e arrondissement oublient trop souvent qu'ils ont été élus par les citoyens et qui sont là pour eux.

Mme CORDEBARD remercie tous les participants au débat sur les salles de consommation et laisse la parole à Mme LEQUEUX pour présenter la deuxième question de pré-conseil.

Mme LEQUEU donne lecture du texte de la question.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COMITÉ DES HABITANTS DE GARE DU NORD / LA CHAPELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DE LA VILLE SUITE AU PROTOCOLE DE NOVEMBRE 2020 SIGNÉ AVEC LA SNCF ET STATIONORD

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s, Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Le Comité des habitants a pris acte de l'annulation par la SNCF Gares&Connexions du projet de rénovation de la Gare du Nord avec le partenaire CEETRUS, mais nous vous rappelons que le protocole de novembre 2020 reste en vigueur tant que le permis de construire délivré le 06/07/2020 n'est pas annulé.

Notre recours contentieux en vue de cette annulation, en cours devant la Cour administrative d'appel, reste toujours d'actualité. Le Comité des habitants persiste à penser qu'une rénovation de la gare est indispensable et qu'un projet alternatif est à construire avec l'objectif de faciliter les déplacements dans la gare, renforcer tous les services utiles aux usagers en s'intégrant harmonieusement dans le quartier.

Notre Comité souhaite réaffirmer les priorités du projet futur de rénovation de la Gare du Nord qu'il défendra, et vous interroge sur l'état d'avancement de vos engagements sur ces différents points :

- <u>La passerelle entre la gare et le boulevard de la Chapelle</u>: SNCF G&C s'était engagée, en collaboration avec la Ville de Paris et en concertation avec la SA Gare du Nord 2024, à étudier la faisabilité d'une passerelle entre le boulevard de la Chapelle et le nouveau bâtiment de la Gare du Nord. Concernant l'étude urbaine, SNCF G&C avait la possibilité d'associer en tant que de besoin la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris. Il était convenu que cette étude devait être financée par SNCF G&C et réalisée par la société AREP au plus tard le 30 juin 2021. Cette étude a-t-elle été réalisée et, dans l'affirmative, ses conclusions permettraient-elles d'engager la réalisation de cette passerelle ?
- <u>L'avenant à la convention de PUP</u>: selon le protocole (art. 4.2), «un avenant à la convention de PUP décrivant les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris, fixant leur calendrier d'exécution et actant de l'augmentation de la participation de la SA Gare du Nord 2024 à hauteur de 2 000 000 d'euros, devait être conclu au plus tard le 30 avril 2021 ». Notre Comité aimerait savoir si cet avenant a bien été conclu à la date prévue.
- Conclusion d'un protocole de mise en œuvre du Plan Climat « visant à accélérer la transition énergétique et climatique des gares parisiennes, afin de répondre aux attentes en matière de mobilités durables de la Ville de Paris, des habitants, des riverains et des usagers des gares ». Ce protocole devait être signé au plus tard le 31 juillet 2021. A-t-il été signé? Dans la négative, pour quelles raisons? Dans l'affirmative, peut-il être mis à la disposition du public?

Comme vous le savez et l'avez dénoncé, Madame la Maire, le comité de suivi des travaux organisé par StatioNord avait évincé notre comité du fait de ses désaccords sur le projet. Aujourd'hui, le Comité des habitants vous exprime vivement son souhait de faire partie des concertations ou d'être associé aux propositions de travaux de rénovation de la Gare du Nord dans sa nouvelle définition.

Mme CORDEBARD remercie Mme LEQUEUX et invite les élu.e.s à répondre à la question.

En ce qui concerne la question posée par Mme LEQUEUX, M. FORT souhaite rappeler que le PUP (Projet Urbain Partenarial) aurait dû financer, pour un montant qui s'élevait à plus de dix millions euros, les travaux d'aménagement aux abords de la Gare du Nord, travaux qui sont très importants pour les milliers de voyageurs qui transitent chaque jour dans le quartier, ainsi que pour les riverains. La Ville de Paris, quant à elle, s'était engagée à participer au financement de ces travaux à la hauteur de 2 300 000 euros. Le projet de rénovation de la Gare du Nord a été abandonné, mais M. FORT estime que la Ville de Paris devrait maintenir ses engagements pour des travaux qui ont déjà été budgétés. C'est d'ailleurs l'objet du vœu que M. FORT présentera en fin de Conseil. Il remercie Mme LEQUEUX et soutient sa demande.

M. FORT souhaite exercer son droit de réponse sur la question posée par le Collectif de la rue de Mazagran. Il a constaté que tous les groupes de la majorité municipale sont d'accord sur l'ouverture des deux structures pour les toxicomanes dans le quartier des Grands Boulevards. Il a également constaté que ceux-ci se félicitent du fonctionnement des salles de consommation et souhaitent en voir davantage dans tout Paris. M. FORT croit cependant qu'aucun des élu.e.s présents n'est en mesure de lui citer le nombre de personnes qui sont sorties de leur dépendance aux stupéfiants grâce à ces salles et se demande si celles-ci peuvent vraiment être considérées comme un succès. Il fait en outre remarquer qu'aucun des élu.e.s présents ne s'est plaint du lieu d'implantation des deux nouvelles structures pour toxicomanes. Les membres du Collectif ne sont pas contre leur implantation, mais contre le fait qu'elles soient ouvertes dans un quartier résidentiel, à côté de leurs maisons et de leurs écoles.

Mme CORDEBARD invite M. FORT à conclure et à ne pas détourner les propos des élu.e.s de la majorité municipale.

M. FORT informe qu'en réalité le Commissaire de Police du 10^e arrondissement craint que la création de ces deux structures provoque un effet d'aspiration des toxicomanes dans le Nord-Est parisien.

Mme CORDEBARD réplique que ce n'est pas ce que le Commissaire lui a dit.

M. FORT ajoute que Madame la Maire parle beaucoup de concertation avec les riverains, alors que ceux-ci ont appris par la presse l'ouverture des deux structures en bas de leurs immeubles. Il lui rappelle qu'elle a signé à la fin du mois de juin une tribune, où elle demandait que tous les CAARUD soient systématiquement équipés de salles de consommation. Comme dans le 10° arrondissement existent trois CAARUD, soit Madame la Maire ment aux habitantes soit elle n'est pas d'accord avec ce qu'elle a signé.

Mme CORDEBARD dit à M. FORT qu'elle est prête à accepter toutes ses opinions, mais pas à lui permettre de rapporter ses propos en les déformant. Elle invite ensuite M. JOUSSELLIN à prendre la parole.

M. JOUSSELLIN tient à féliciter Mme LEQUEUX et tous les membres du Comité pour la bataille qu'ils ont menée contre le projet Gare du Nord 2024. Les élu.e.s communistes ont partagé cette bataille en dénonçant un projet qui privatisait les espaces de la gare pour quarante-six ans, qui multipliait par cinq les surfaces commerciales au détriment du service public ferroviaire, qui prévoyait la construction d'un énorme bâtiment et qui ne s'insérait pas dans le quartier. Tout en se réjouissant de l'abandon du projet, les élu.e.s communistes estiment cependant que la rénovation de la Gare du Nord est indispensable et que cette rénovation doit être réalisée le plus rapidement possible. Ils regrettent d'avoir perdu quatre

années avec un mauvais projet et rappellent qu'en juillet 2018, ils avaient publié un communiqué qui commençait par ces mots : « Le projet de la nouvelle Gare du Nord est engagé sur des mauvais rails ».

En ce qui concerne les questions posées par le Comité sur la passerelle et le PUP, M.JOUSSELLIN réaffirme la volonté des élu.e.s communistes que le nouveau projet pour la Gare du Nord prévoie une ouverture de la gare sur le 18° arrondissement, ainsi que les aménagements nécessaires au quartier. Le groupe PCF partage totalement la demande du Comité d'être associé au projet, et présentera avec la majorité municipale un vœu allant dans ce sens à la fin du Conseil.

M. SIMONDON observe que l'abandon du projet porté par la SNCF et CEETRUS est cohérent avec le fait que ce projet avait atteint une taille et des coûts disproportionnés. Il comprend le soulagement des riverains, préoccupés surtout des nuisances occasionnées par les travaux pharaoniques qui étaient prévus, mais il rappelle que l'enjeu d'améliorer la gare et ses abords reste intact. La SNCF a indiqué qu'elle veut réaliser un projet d'ampleur moindre sur un calendrier qui reste à préciser et que ce projet sera centré sur le confort des voyageurs du quotidien. Les demandes qui avaient été portées par la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement restent d'actualité, même si le nouveau projet doit encore être défini.

La passerelle, qui constituait l'un des points importants que la Mairie du 10° avait souhaité introduire dans le débat, ne sera pas un sujet central dans le nouveau projet à moindre coût de la SNCF. Il est toutefois indispensable que cette ouverture vers le 18° arrondissement soit réalisée. Le protocole d'accord avait été renforcé pour l'espace public autour, mais le PUP est désormais obsolète car il était adossé à un projet qui n'existe plus. Toutefois, la Ville de Paris maintient ses engagements, y compris financiers, pour améliorer les environs de la gare. Quant au protocole de mise en œuvre du Plan Climat sur les gares parisiennes, M. SIMONDON informe que celui-ci n'a pas encore été signé, mais que les points qui sont discutés entre la Ville de Paris et la SNCF portent sur la gestion des mobilités aux alentours de la gare, sur les enjeux énergétiques, sur les circulations et sur le traitement des déchets.

M. CLERWALL tient à remercier le Comité des habitants de la Gare du Nord/La Chapelle de se battre pour quelque chose et non seulement contre quelque chose. Leur bataille porte sur l'aménagement de la gare et de son quartier, sur le trafic quotidien, sur la sécurité et tranquillité des déplacements dans et autour de la gare, ainsi que sur l'intégration des transports sur rails dans le cadre de la transition écologique de Paris et de sa métropole. Il aurait été extrêmement satisfaisant de pouvoir répondre positivement à toutes les questions soulevées par le Comité, mais un flottement existe actuellement sur certaines d'entre elles. Pour ce qui est de la passerelle, par exemple, on ne sait pas encore comment l'ouverture vers le nord se fera et s'il y aura un nouveau bâtiment.

Les trois sujets signalés par le Comité restent en tout cas d'actualité pour le groupe L'écologie pour Paris 10, qui se félicite que le nouveau projet privilégie l'intégration de la gare dans le quartier plutôt que la privatisation de ses espaces. Deux points importants sont à retenir. Le premier est que le modèle économique a changé: le projet d'un grand centre commercial privé est tombé par son propre poids et par son manque de viabilité financière. Le deuxième est que la méthode de travail a elle aussi changé, comme en témoigne le vœu qui sera présenté par la majorité municipale en fin de Conseil. Il n'est pas juste question d'associer le Comité au projet, mais de compter sur lui pour faire des propositions et pour veiller sur celles des autres parties prenantes. Il est important d'assurer au projet une forte cohérence à toute échelle, géographique, économique et sociale.

M. DELPLANQUE se félicite de l'abandon du projet Gare du Nord 2024, auquel le groupe Génération.s s'était toujours opposé à côté des élu.e.s communistes, en portant notamment la voix des associations et des usagers de la gare au sein du Conseil. Il partage également l'avis qu'un projet de rénovation reste indispensable et regrette le temps perdu. Son groupe avait plusieurs fois alerté sur le non-sens d'un projet où Auchan faisait passer la rentabilité avant les grands enjeux auxquels devait répondre la rénovation de la gare, tels que son insertion dans le quartier, l'accueil et les correspondances pour les voyageurs, et les paris climatiques. Pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, il est primordial que la SNCF et l'État agissent avec plus de transparence, en écoutant davantage les riverains, les usagers et les élu.e.s lorsque ceux-ci les alertent sur leurs dérives. Une des causes du fiasco du projet Gare du Nord

2024 est que ses promoteurs n'ont jamais voulu diffuser les modèles économiques du projet, en dépit de nombreuses demandes qui leur avaient été adressées.

Les résultats d'une étude de faisabilité pour l'ouverture de la gare vers le nord – étude qui aurait dû être finalisée en juin 2021 par l'AREP – constitueront une donnée d'entrée importante pour l'intégration de cette ouverture dans le nouveau projet de la SNCF. Il serait judicieux de rendre publics les résultats de cette étude au moins à l'ensemble des associations et des participants à un comité de suivi ou à son équivalent, qui devrait être organisé assez rapidement par la SNCF Gares&Connexions. Le groupe Génération.s apporte son plein soutien aux demandes exprimées par le Comité de la Gare du Nord/La Chapelle.

Mme CORDEBARD a entendu le soulagement des élu.e.s qui se sont félicités de l'abandon d'un projet qui, pour reprendre les mots de M. CLERWALL, s'est écroulé sous « son propre poids ». Une nouvelle phase commence qui sera constituée de plusieurs étapes, la première étant la réalisation par la SNCF d'une série de travaux rapides et sobres dans le but de préparer la gare pour les JOP de 2024. La suite reste à préciser, mais elle devrait porter sur un projet pour 2030 basé sur une rénovation de la gare en profondeur. Il faudra bien veiller à ne pas se retrouver dans la même situation qu'avec le projet Gare du Nord 2024, dont l'échec est dû au fait que ce projet avait été construit hors sol, sans tenir compte des intérêts des usagers et en dehors d'un vrai débat avec la Ville et les Parisien.ne.s.

Dès qu'elle a été informée de l'abandon du projet Gare du Nord 2024, Mme CORDEBARD a alerté la SNCF sur la nécessité d'associer les riverains au nouveau projet et de respecter les engagements pris précédemment, en particulier les engagements écologiques et ceux relatifs au réaménagement des sous-sols et à la passerelle. Cette rénovation devra également améliorer le confort des voyageurs du quotidien, critère qui n'était pas pris en compte par l'ancien projet. Si elle veut éviter d'ouvrir un nouveau front d'opposition violente avec les riverains et les élu.e.s, la SNCF devra collaborer étroitement avec eux. La Mairie du 10º s'engage à porter la volonté des habitant.e.s d'être associés au projet, et cela dès la réflexion sur le cahier des charges de la Gare du Nord 2030. Madame la Maire ajoute que la SNCF souhaite réaliser, du moins en partie, les travaux d'embellissement des alentours de la gare avant 2024. et qu'elle est prête à y contribuer financièrement à côté de la Ville qui, bien évidemment, tiendra les engagements pris dans le PUP désormais caduc. En ce qui concerne l'harmonisation de ces travaux avec les chantiers déjà en cours, comme ceux de l'hôpital Lariboisière, ou avec les chantiers prévus, comme celui du CDG Express, Mme CORDEBARD signifiera à la SNCF la nécessité de disposer d'un organe de coordination qui accompagne les travaux, de manière à ce que les nuisances pour les riverains soient réduites au maximum. Mme CORDEBARD donne rendez-vous à bref délai au Comité de la Gare du Nord/La Chapelle et invite Mme TIMSIT à présenter la troisième question de pré-conseil.

Mme TIMSIT donne lecture du texte de la question.

<u>QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF #1600 BUS RELATIVE À LA CIRCULATION DES BUS</u> RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s, Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Je suis Marine TIMSIT, habitante d'un appartement au 148 rue du Faubourg Saint-Denis. Je suis mère de deux enfants (5 et 1 an) et j'utilise donc la rue pour de multiples trajets quotidiens : à pieds, en bus et en métro, pour aller à la crèche, à l'école, au marché, au supermarché, au travail... et cela comme l'ensemble des habitants du tronçon.

Depuis avril 2019, à la suite d'aménagements dans le quartier, <u>la rue a été mise en double sens et nous avons hérité de multiples lignes de bus dans celle-ci.</u> 10 au total, créant une situation durablement néfaste : embouteillages chroniques, pollutions sonores et atmosphériques, accidents...

Comme vous le savez, nous avons créé un <u>collectif de riverains et de commerçants</u> (#1600bus), mis en place une pétition, nous vous avons rencontrés 3 fois, et nous vous savons sensible à notre cause. 2 lignes ont été déroutées en août 2020 (la ligne 35 et 46) et la ligne 91 ne circule plus sur notre tronçon. Cependant, nous sommes bien renseignés et nous savons que ce dernier aménagement est temporaire (jusqu'à la fin de la réfection de la gare routière).

Je résume très rapidement les choses, afin d'en arriver au sujet principal : <u>le projet Auchan Gare du Nord.</u>

En effet, nous savons maintenant que la mise en place du double sens de notre rue et le report des multiples lignes au sein de celle-ci sont des choix liés au projet StatioNord qui prévoit <u>la suppression de la voie de descente de la gare des bus qui permettait de rejoindre le boulevard Magenta par la rue de Saint-Quentin.</u>

Nous savons aussi qu'<u>une nouvelle dépose taxi rue du FSD</u> accueillera les voyageurs qui souhaitent arriver en gare (les voyageurs Eurostar) et que cet aménagement, signé par Mme HIDALGO (qui se disait sensible à notre cause au lendemain de son investiture...) sera a priori livré en 2024.

Dans un futur proche, nous hériterons donc de nouveau de la ligne 91, mais aussi <u>de l'ensemble</u> <u>des taxis qui déposeront des voyageurs en gare via la rue du Faubourg Saint-Denis</u>, sur un tronçon déjà structurellement embouteillé depuis sa mise en double sens. L'engagement de la RATP sur l'électrification de ses lignes ne suffira pas à atténuer les problèmes.

Ainsi, nous sommes durablement préoccupés quant à la situation actuelle et future, contre laquelle nous sommes mobilisés depuis avril 2019. Je me permettrais donc de vous demander, Madame la Maire, quelles sont les orientations de la Mairie afin de réduire drastiquement <u>la charge actuelle</u> et future des nuisances que ce projet fait peser sur nos vies.

Mme CORDEBARD remercie Mme TIMSIT et invite les élu.e.s à intervenir.

M. RAIFAUD observe que la question du collectif #1600 bus est étroitement liée à celle de la Gare du Nord. Comme M. CLERWALL l'a rappelé, le groupe L'écologie pour Paris 10 a toujours été convaincu que le projet Gare du Nord 2024, tel qu'il était configuré avec Auchan et StatioNord, était de nature à aggraver les problèmes au lieu de les résoudre, comme il a d'ailleurs été démontré par une étude de la Ville réalisée en 2020. Ce projet accentuait en effet la pression sur le parvis de la gare où la circulation est déjà congestionnée. Pour cette raison, il est important que la reconfiguration du projet inclue l'ouverture vers le nord, qui aidera à soulager la circulation autour de la gare.

Maintenant que le projet Gare du Nord 2024 s'est écroulé sur lui-même, la question du parvis de la gare, ainsi que celle de la circulation des bus rue du Faubourg Saint-Denis, devra être examinée à l'aune de la nouvelle configuration avec Île-de-France Mobilités, la SNCF et la Direction de la Gare du Nord. Les espaces souterrains pour la dépose taxi devront, par exemple, être mieux utilisés. Il faudra prendre rapidement des décisions et Île-de-France Mobilités a montré qu'elle est capable de le faire. Le syndicat des transports franciliens pourra aider, comme il l'a déjà fait, à déplacer des lignes de bus.

Mme JOUBERT remercie Mme TIMSIT pour sa question, qui exprime le souci de préserver la qualité de vie des riverains et la possibilité d'élever des enfants dans un quartier qui est très exposé aux bruits et à la pollution. Depuis plusieurs années, la majorité municipale s'est engagée sur ces sujets et elle reste mobilisée pour un projet de gare qui améliore le quotidien des voyageurs et dont les travaux impactent le moins possible les habitantes du quartier.

Le faubourg Saint-Denis, et notamment le tronçon évoqué dans la question, s'est retrouvé particulièrement chargé avec la modification du Plan des bus parisiens d'avril 2019. Mme JOUBERT remercie Mme TIMSIT d'avoir rappelé que la circulation des bus 35 et 46 a été détournée en 2020 du fait des demandes répétées de la Maire et de son équipe. Quant au bus 91, il a été détourné pour répondre à des besoins relatifs aux travaux de la Gare du Nord et à cause de la suppression du dépôt

des bus. Tout cela a contribué à décongestionner le trafic et à améliorer la situation dans le faubourg. Des discussions sont en cours avec la SNCF et la RATP pour identifier la solution la plus adéquate, y compris la possibilité que le bus 91 prenne un autre itinéraire. La majorité municipale ne manquera pas de revenir vers le collectif #1600 bus dès qu'elle aura pu avancer sur le sujet.

Le projet Gare du Nord 2024 présentait de nombreux inconvénients pour les riverains. Cependant, la majorité municipale reste très attachée à l'idée qu'il doit y avoir un projet de rénovation de la gare, aussi bien dans l'intérêt des usagers que dans celui du quartier. De courts échanges ont déjà eu lieu avec la SNCF, au cours desquels Madame la Maire et les élu.e.s ont insisté pour que le nouveau projet soit l'occasion de travailler à la pacification du parvis de la gare et à la réorganisation des circulations aux alentours. Les précédentes négociations avaient permis d'obtenir dans le Protocole d'accord un projet de stationnement souterrain pour accueillir une grande partie du trafic de surface. Cela reste une priorité pour l'exécutif, qui veillera au maintien de cet objectif.

En observatrice proche de la portion de rue décrite par Mme TIMSIT, Mme CORDEBARD estime qu'il n'est pas envisageable de revenir à la situation d'encombrement précédente. Il faudra s'inspirer de la solution provisoire qui a été mise en place pour trouver un modèle définitif. De grandes questions se posent encore sur le devenir de la gare routière et sur les aménagements à faire. Pour sa part, elle défendra la position qu'un retour à la situation d'avant n'est pas souhaitable pour le faubourg Saint-Denis, et propose au collectif #1600 bus de chercher ensemble un point d'équilibre et d'accompagner la Mairie dans ses négociations avec la SNCF et la RATP. Mme CORDEBARD redonne ensuite la parole à Mme TIMSIT.

Mme TIMSIT indique que la mise en place du sens unique dans la rue du Faubourg Saint-Denis n'est pas très compliquée à faire. Il s'agit juste de déplacer l'arrêt du bus 38 voie descendante, car la mise en double sens de cette portion de rue a été faite de façon artificielle.

Mme CORDEBARD objecte que ce n'est pas l'avis de la RATP. Elle remercie encore Mme TIMSIT et propose aux élu.e.s de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

<u>DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE</u>

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

<u>Projet de délibération</u>: MA10 2021 19 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa Vasa comme secrétaire de séance.

Mme VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 juin 2021.

<u>Projet de délibération</u>: MA10 2021 20 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

En l'absence de questions ou remarques, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 juin 2021.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

<u>Objet</u>: États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 58 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que le montant de la dotation d'animation locale comprend une partie forfaitaire liée à l'importance de la population sur la base de critères socio-économiques, ainsi que des crédits destinés aux conseils de quartier. Quant au montant de la dotation de gestion locale, il est déterminé en fonction des créations et ouvertures ou réouvertures d'équipements et de la prise en compte des caractéristiques propres des arrondissements, comme leur composition socio-professionnelle.

Le budget primitif des états spéciaux d'arrondissement à flécher dans les différentes parties du budget d'arrondissement sera présenté à la séance du mois de novembre. Comme chaque année, une communication sur les programmations des investissements d'intérêt local sera également présentée.

La dotation d'animation locale évoluera à la hausse en 2022. Il s'agit d'une traduction concrète de la territorialisation des politiques publiques voulue par la Maire de Paris, qui donnera au 10° arrondissement des moyens supplémentaires pour agir sur son territoire. La Maire de Paris a souhaité que le montant de la dotation d'animation locale soit porté à 3,2 euros par an et par habitant contre les 2,5 euros par an et par habitant des années précédentes.

L'année 2022 devrait également voir la création d'un fonds d'animation locale géré par la DDCT, avec un droit de tirage annuel pour chaque arrondissement qui permettra de subventionner certaines associations locales. C'est une bonne nouvelle pour les arrondissements, qui se trouvent dans l'impossibilité légale de subventionner directement les acteurs locaux. Il s'agit d'une première étape d'un mouvement de fonds qui se propose de rapprocher le plus possible les décisions des besoins des habitante.s, en faisant confiance aux territoires et à la capacité des élu.e.s locaux d'arrondissement de dialoguer avec les riverains. Ce sera également le cas avec la gestion des moyens dédiés à la propreté, qui constitue un sujet de préoccupation quotidienne pour les habitant.e.s du 10° arrondissement, et qui fera l'objet d'une communication au Conseil de Paris.

En rappelant que la délibération DDCT 58 engage, d'un point de vue budgétaire, la méthode de travail de la Mairie pour les années à venir, Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 58 est adoptée à l'unanimité.

Objet: États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 59 <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que la délibération DDCT 59 précise le cadre dans lequel les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier sont autorisés à effectuer des dépenses d'investissement afférentes aux équipements autres que ceux de proximité gérés par le Conseil d'arrondissement. Les conditions proposées pour 2022 sont à peu près les mêmes que celles de 2021.

La délibération DDCT 59 est adoptée à l'unanimité.

Objet: Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 60 Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que cette délibération, qui intervient tous les ans, fixe le nombre des équipements placés sous la gestion de l'arrondissement. Cette année l'inventaire des équipements évolue peu, avec l'ajout d'une jardinière rue de Belzunce, la suppression du terre-plein du terrain partagé de la rue du Faubourg Saint-Denis, la fusion de la crèche familiale et de la halte-garderie de la rue d'Hauteville et une série de modifications de noms et d'adresses sur l'inventaire de l'année dernière.

La délibération DDCT 60 est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions Plan Vélo (197 000 euros) et conventions avec 16 associations.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DVD 58 Rapporteure: Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT rappelle aux élu.e.s qu'ils avaient été amenés à voter une délibération sur le même sujet en novembre 2020. Le Plan Vélo de la Ville de Paris prévoit, entre autres, le développement des services aux cyclistes, ceux-ci étant essentiels pour encourager la pratique. Les demandes des usagers sont nombreuses et les associations s'investissent de plus en plus pour créer de nouveaux ateliers sur tout le territoire parisien. La Ville de Paris souhaite encourager ses partenaires et la délibération DVD 58 propose de financer 16 associations pour un montant total de 197 000 euros.

Mme JOUBERT souhaite attirer l'attention sur deux de ces associations qui œuvrent dans tout Paris:

- Animation Insertion Culture Vélo (AICV), qui organise des cours pour adultes notamment auprès des femmes des quartiers populaires de l'Est parisien, ainsi que des interventions dans les écoles et auprès des séniors ;
- MDB Mieux se déplacer à bicyclette, qui accueille des cyclistes à la Maison du Vélo quatre jours par semaine et qui propose le marquage Bicycode des vélos, des conseils pour lutter contre les vols, et la sensibilisation contre les dangers de la circulation en partenariat avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police.

Dans le 10^e arrondissement, deux associations sont concernées :

- Le RéPAR, le Réseau parisien des ateliers de réparation vélo participatifs et solidaires, qui propose de mettre en place des ateliers mobiles dans les quartiers Politique de la Ville, avec une subvention de 15 000 euros;
- La Maison du Canal, qui organise dans le cadre de ses « Rendez-vous de la solidarité et de l'engagement » une action en partenariat avec les habitant.e.s des quartiers de La Grange-aux-Belles et du Buisson Saint-Louis pour recenser les vélos non utilisés, faire leur révision, les réparer et les remettre en circulation, avec une subvention de 2 000 euros.

M. RAIFAUD tient à souligner que le Plan Vélo est un engagement important de l'actuelle mandature et l'un des chantiers en cours qui vont transformer le visage de Paris. Pour faire en sorte que les Parisien.ne.s se mettent au vélo pour leurs déplacements quotidiens, quatre conditions sont requises :

- faire en sorte que les usagers du vélo se sentent en sécurité, avec un travail à faire sur les pistes cyclables sécurisées;
- le stationnement des vélos :
- l'amélioration de l'offre des vélos en libre-service ;
- l'accompagnement des usagers pour la réparation, le partage, la formation et l'animation, ce qui constitue l'objet de la délibération DVD 58.

M. RAIFAUD souhaite profiter de l'occasion pour remercier les associations qui organisent ces actions indispensables à la réussite du Plan Vélo.

Mme CORDEBARD convient avec M. RAIFAUD que l'un des engagements les plus importants de l'actuelle comme de la précédente mandature est de transformer Paris et ses mobilités. Elle en profite pour saluer l'action de l'association Paris sans voiture, qui permet chaque année aux Parisien.ne.s de s'initier à la pratique du vélo et de s'habituer à l'idée d'une ville avec de moins en moins de voitures individuelles, en organisant des journées sans voiture à Paris avec des animations très belles et très encourageantes pour les futurs cyclistes.

La délibération DVD 58 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DVD 94 <u>Rapporteure</u>: Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT explique que devant les enjeux de dérèglement climatique et l'indispensable transition énergétique, le réseau de chaleur parisien est un atout indispensable pour la Ville pour mener efficacement et rapidement sa politique de transition énergétique, qui constitue également un important enjeu social. Il s'agit en effet de:

- une infrastructure complète de production et distribution intégrée dans l'une des villes les plus denses au monde;
- un outil d'économie circulaire d'ampleur atypique et le seul permettant de valoriser tout au long de l'année des énergies fatales dont notamment l'énergie thermique des déchets;
- un vecteur immédiatement disponible pour la conversion rapide aux Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR²) d'un très grand nombre de bâtiments et logements.

Le Plan Climat parisien dessine un avenir pour une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs. Il fixe ainsi des objectifs globaux énergétiques, et notamment des objectifs spécifiques au réseau de chaleur. En la matière, la Ville de Paris s'est engagée à :

- accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050;
- densifier les raccordements;
- développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locales;
- sortir totalement du charbon en 2024;
- convertir les centrales gaz/fioul aux EnR² (biogaz/biofioul) d'ici 2030;
- créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchet, biomasse, récupération de chaleur).

Avec plus de 500 km de canalisations enterrées, le réseau de chaleur de la Ville de Paris est le premier réseau de chaleur français. Chaque année, il distribue 20% de l'énergie totale livrée par l'ensemble des réseaux de chaleur français, 50% si l'on considère uniquement le périmètre de l'Île-de-France. Le réseau s'est développé depuis le début du 20° siècle sur le territoire parisien et alimente également 16 villes voisines. Aujourd'hui, ce sont presque 5 900 abonnés qui y sont raccordés et bénéficient d'une chaleur désormais composée à plus de 51% d'EnR² produite dans 12 centrales de production de vapeur, la plupart étant situées à proximité immédiate de la Ville de Paris.

Les orientations proposées dans le Schéma Directeur aux horizons 2030 et 2050 sont les suivantes :

- À l'horizon 2030, les objectifs sont de doubler le réseau, de créer une nouvelle centrale de production, de mettre en place le «smart heat grid» (réseau de chaleur intelligent), qui

permettra de mieux piloter l'énergie, et de parvenir à un mix de plus de 75% d'énergie renouvelable:

- À l'horizon 2050, le Schéma Directeur établit deux trajectoires possibles :
 - une trajectoire ambitieuse, dite de «Transformation», qui permettra d'arriver à 100% d'EnR² dont 20% locales ;
 - une trajectoire de repli, dite de « Modernisation », qui permettra d'arriver à 100% d'EnR² dont seulement 2% locales.

Mme JOUBERT invite les élu.e.s à voter pour le Schéma Directeur, qui s'inscrit pleinement dans la politique volontariste du 10° arrondissement.

M. FORT observe que les objectifs du Schéma Directeur sont tout à fait louables, mais en attendant des clarifications supplémentaires sur le contenu du projet, il préfère s'abstenir.

M. DELPLANQUE tient à souligner que le chauffage constitue un levier dans deux types de politique publique. Tout d'abord, face au dérèglement climatique, atteindre la neutralité carbone est un objectif majeur, couplé à une politique volontariste d'isolation des bâtiments. Le chauffage est ensuite un levier important dans les politiques sociales, car aujourd'hui 20% des ménages se trouvent en situation de précarité énergétique selon l'ADEME. La part du chauffage dans le budget des Français a considérablement augmenté dans les dernières années; les prix du gaz, qui concernent 42% des ménages, ont fortement évolué à la hausse, +14% au 1er octobre du tarif réglementé et +32% depuis début 2019.

L'isolation des bâtiments reste le meilleur moyen pour répondre à cet enjeu, mais décarboner la production de chaleur peut également aider. La production de chaleur par des techniques renouvelables et circulaires (biomasse, déchets, etc.) permet de maîtriser le coût de production de la chaleur et de ne plus être dépendants des hausses du coût de matières primaires comme le gaz. Le Schéma Directeur répond à ce deuxième volet. L'objectif est d'atteindre 75% d'énergie décarbonée d'ici 2030 en créant de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable, et 100% d'énergie décarbonée d'ici 2050.

Aujourd'hui, 45% de l'énergie produite par le réseau de chaleur urbain est destiné aux logements, 20% aux équipements publics et 35% aux bureaux et commerces. L'extension de ce réseau nécessitera la création de 100-200 km de réseau supplémentaire sur le territoire et représente une formidable opportunité d'y raccorder un grand nombre de logements et d'immeubles parisiens, et notamment les 1050 immeubles encore chauffés au fioul. Le groupe Génération.s soutient la délibération DVD 94 et souhaite que soient rapidement mises en œuvre les actions 4, 6 et 9 du Schéma Directeur, permettant d'améliorer et de faciliter les raccordements aux logements.

Mme VASA souhaite apporter quelques éléments de traduction. Lorsqu'on parle des énergies renouvelables et de récupération qui représentent 45% du mix de la CPCU, on parle en effet des déchets qui finissent dans les incinérateurs franciliens. Il ne s'agit donc pas d'énergies renouvelables. Le groupe L'écologie pour Paris 10 soutient la délibération DVD 94, aussi parce qu'elle constitue une étape vers la création d'Énergie de Paris, l'organisme qui permettra à la Ville de remettre la main sur l'ensemble du réseau de production et de distribution d'énergie.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA pour sa précision et rappelle que la mise en place d'une politique volontariste pour faire évoluer le mix énergétique et lutter contre le gaspillage fait partie de grands engagements de sa mandature. Elle invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DVD 94.

La délibération DVD 94 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : M. FORT).

Objet : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théodore Fraenkel au 11 rue Taylor à

Paris 10^e.

Projet de délibération : 2021 DAC 515

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que Théodore Fraenkel était un médecin et homme de lettres, né le 21 avril 1896 dans le 14° arrondissement et issu d'une famille juive originaire d'Odessa contrainte à l'exil. Ami d'André Breton, il participe au mouvement dadaïste et aux débuts du mouvement surréaliste. En 1925, avec Antonin Artaud et Robert Desnos, il écrit la *Lettre aux médecins-chefs des asiles de fou*, dans laquelle il dénonce les méthodes de la psychiatrie: « Nous nous élevons contre le droit attribué à des hommes, bornés ou non, de sanctionner par l'incarcération perpétuelle leurs investigations dans le domaine de l'esprit (...) La répression des réactions antisociales est aussi chimérique qu'inacceptable en son principe ».

Mobilisé pendant la guerre, Théodore Fraenkel rejoint les Forces françaises libres à Alger en septembre 1943 et participe à la Libération de Paris. Il est également de plusieurs combats, comme celui auprès des Républicains espagnols ou contre la guerre d'Algérie. En 1922 il épouse Bianca Maklès, une comédienne juive d'origine roumaine, et s'établit avec elle au 11 rue Taylor. Il décède le 25 janvier 1964 à l'Hôpital Lariboisière, où il avait dirigé le laboratoire d'analyses dans l'après-guerre.

M. JOUSSELLIN fait noter qu'après la plaque pour René Crevel, votée au Conseil d'arrondissement de mai 2021, celle proposée pour rendre hommage à Théodore Fraenkel sera la deuxième dédiée à un surréaliste. Le texte de la plaque est le suivant: «Théodore Fraenkel (1896-1964). Médecin humaniste, homme de lettres, dadaïste puis surréaliste. Il a vécu dans cet immeuble avec son épouse, Bianca Maklès ». Si la délibération est votée, l'inauguration de la plaque aura lieu le 2 décembre 2021.

M. JOUSSELLIN tient à rappeler qu'une deuxième plaque est proposée au vote des élu.e.s, celle en hommage à René Perrouault, syndicaliste de la CGT et résistant, qui fut assassiné près de Chateaubriand le 15 décembre 1941.

M. GUTTERMANN se réjouit que le vœu pour Théodore Fraenkel, présenté par le groupe PCF au Conseil d'arrondissement du 17 janvier 2021, trouve son aboutissement avec l'apposition d'une plaque commémorative. Cela lui donne l'occasion de demander l'organisation d'un suivi des vœux adoptés lors des précédents et prochains conseils.

Mme CORDEBARD le remercie et propose de passer au vote.

La délibération DAC 515 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD demande aux élu.e.s de donner leur accord afin que M. JOUSSELLIN puisse présenter l'ensemble des délibérations DLH, sur lesquelles M. FORT a souhaité s'inscrire globalement. Mme VASA interviendra sur la DLH 141. Les délibérations seront votées ensuite l'une après l'autre.

Les élu.e.s étant d'accord, M. JOUSSELLIN présente les délibérations DLH.

<u>Objet</u>: Réalisation au 9 rue Vicq-d'Azir (10°) d'un programme de création de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS) par ICF Habitat La Sablière (709 225 euros).

Proiet de délibération : 2021 DLH 141

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN informe que les 5 délibérations DLH proposent de préempter 2 immeubles, de créer 7 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 6 logements PLS, et de voter la rénovation d'un immeuble composé de 21 logements sociaux. L'objectif de la majorité municipale de faire du logement une priorité est ainsi maintenue. Alors que près de 6000 demandeurs sont encore en attente d'un

logement dans le 10e arrondissement, la Mairie continue de créer du logement social et de rénover le bâti existant.

En ce qui concerne la DLH 141 et le programme de création et d'amélioration de 20 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière, M. JOUSSELLIN indique que la moitié de ces logements sont vides, ce qui permettra de les relouer rapidement et de lutter contre les logements vacants à Paris. Le choix du bailleur est important, car il s'agit essentiellement de petits logements, entre 26 et 45 m². Dans les dernières années, les bailleurs ont surtout créé de petits logements, alors que la Mairie souhaiterait les convaincre à créer de grands logements pour les familles. Le cas de La Sablière est particulier, car ce bailleur social de la SNCF qui loge en priorité des cheminots dispose majoritairement de grands logements, mais a un besoin urgent d'avoir de petits logements dans le 10° arrondissement qui compte deux gares.

L'ensemble immobilier date du 19e siècle et est en bon état. Le bailleur prévoit des travaux qui permettront un gain énergétique au moins de 30%. Il est proposé de créer 6 logements PLA-I d'une surface utile d'environ 190 m², 8 logements PLUS d'une surface utile de 274 m² et 6 logements PLS d'une surface utile de 187 m². L'opération coûtera 5 066 092 euros et la Ville de Paris donnera une subvention de 709 225 euros, en contrepartie de laquelle elle sera réservataire de 10 logements (4 PLA-I, 3 PLUS et 3 PLS).

Objet: Location de l'immeuble au 9 rue Vicq-d'Azir (10e) à ICF Habitat La Sablière – Bail emphytéotique.

Projet de délibération : 2021 DLH 145 Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN explique que la Ville de Paris avait exercé son droit de préemption le 24 mai 2021. La délibération DLH 145 propose de conclure un bail emphytéotique de 65 ans avec ICF Habitat La Sablière pour la gestion de l'immeuble. Le loyer capitalisé sera de 2 990 000 euros. Il est à préciser que les services de l'État ont noté que la valeur de la redevance capitalisée n'appelait pas d'observations de leur part.

Obiet: Réalisation au 149 avenue Parmentier (10°) de 1 logement PLA-I par AXIMO.

Projet de délibération : 2021 DLH 148

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que la DLH 148 constitue la suite d'une délibération votée en mars 2021. Les élu.e.s avaient alors voté la préemption d'un appartement de 143,1 m2 et la cave correspondante au 149 avenue Parmentier, et avaient accepté de le donner en gestion à AXIMO. Il s'agit aujourd'hui de terminer l'opération avec la création d'un logement PLA-I, dont le loyer sera calculé à partir d'une base de 6,22 euros par m2. Les travaux prévus ne sont que des travaux d'entretien courant. Le coût global de l'opération est évalué à 133 867 euros et la Ville de Paris propose une subvention de 46 577 euros, en contrepartie de laquelle elle sera réservataire du logement. M. JOUSSELLIN signale que la locataire actuelle de l'appartement est très contente d'être bientôt logée dans un logement social de la Ville de Paris.

Objet: Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

Projet de délibération : 2021 DLH 179

<u>Rapporteur</u>: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN explique que la DLH 179 est une délibération très technique qui modifie certains montages financiers d'opérations de logement déjà engagées. À travers cette délibération, la Ville apportera sa garantie au prêt souscrit par la RIVP auprès de la Caisse des dépôts.

Obiet: Location de l'immeuble 9 rue Tesson (10°) à Élogie-Siemp – Bail emphytéotique.

Projet de délibération : 2021 DLH 183

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN informe que la Ville de Paris a exercé son droit de préemption le 1er juillet 2021 pour un immeuble qui est situé 9 rue Tesson. Il s'agit d'un immeuble R+1, composé d'un grand logement et d'une verrière. Le projet est une surélévation pour parvenir à un immeuble R+5, ce qui correspondrait à 500 m2 de surface habitable, dont 400 m2 de logements et 100 m2 de commerces.

La délibération DLH 183 propose de conclure un bail emphytéotique de 65 ans avec Élogie-Siemp pour la gestion de l'immeuble, afin d'en faire un programme de logements sociaux. Le loyer capitalisé sera de 920 000 euros. Il est à préciser que les services de l'État ont noté que la valeur de la redevance capitalisée n'appelait pas d'observations de leur part.

Mme VASA souhaite se féliciter avec M. JOUSSELLIN et son équipe pour le programme de création de 20 logements sociaux, qui fait l'objet de la délibération DLH 141. Actuellement, dans cet immeuble, la moitié des logements privés sont vides, plus largement 1 sur 10 dans le 10° arrondissement. Elle signale que 1 logement sur 10 est une résidence secondaire, même s'il s'agit surtout de petits logements. Les résidences secondaires de plus de 100 m2 se trouvent principalement dans les 7°, 8°, 16° arrondissements où elles représentent 20% des logements qui ne sont pas utilisés de manière permanente.

M. FORT fait savoir qu'il votera contre les 5 délibérations DLH, car elles concernent la préemption de loyers capitalisés. Il estime en effet que les dettes qu'il ne faut pas laisser à ses enfants sont la dette écologique et la dette financière. Il est surpris que cette dernière ne constitue pas une préoccupation majeure de la Ville de Paris et de ses administrés. S'endetter signifie payer des intérêts, et aujourd'hui la Ville de Paris paie chaque année en charge de la dette près de 130 000 000 euros et sa dette s'élève à plus de 7,7 milliards d'euros, ce qui signifie qu'elle a doublé par rapport à 2014.

Au lieu de faire des économies, de nouveaux projets pharaoniques voient le jour. Ce que M. FORT dénonce dans les 5 délibérations DLH est surtout le grand gaspillage. Quand les élu.e.s de la majorité municipale parisienne n'ont plus les moyens de faire leur politique de logements sociaux, ils inventent un artifice comptable, celui des loyers capitalisés, qui permet de demander aux bailleurs sociaux de faire des avances sur les 40-50-60 prochaines années de loyer qu'ils vont percevoir. Les élu.e.s sont ainsi en mesure de financer leur train de vie. Mais en agissant de la sorte, ils méprisent les locataires actuels des logements sociaux, car ils empêchent les bailleurs de réaliser les rénovations nécessaires.

M. JOUSSELLIN se félicite que dans le prochain Conseil d'arrondissement soit prévue une communication sur le logement qui permettra de traiter ce sujet de façon approfondie. Il répond à M. FORT que l'on méprise les locataires des logements sociaux lorsqu'on vote contre des délibérations qui ont pour objectif de créer du logement social. En ce qui concerne la délibération DLH 183, M. JOUSSELLIN précise que Mme PATRICE, dont il porte le pouvoir, ne prendra pas part au vote en tant que Présidente d'Élogie-Siemp.

M. SIMONDON tient à apporter le soutien du groupe Paris en commun aux 5 délibérations DLH. M. FORT considère le montant investi comme du gâchis, mais cela n'a pas beaucoup de sens, car il s'agit d'investissements qui ont pour objectif de déployer des logements de la Ville et d'y développer ensuite des programmes de logements sociaux. M. FORT s'est également trompé sur le montant de la dette de la Ville de Paris, qui est de 6,6 et non pas de 7,7 milliards d'euros.

Mme CORDEBARD ajoute que lorsque la Ville achète un immeuble, elle devient plus riche. Elle ne s'endette pas, mais au contraire elle crée de la richesse pour les Parisien.ne.s, tout en permettant à des gens de se loger ou de rester dans leur appartement.

La délibération DLH 141 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT);

La délibération DLH 145 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT) ; La délibération DLH 148 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT) ; La délibération DLH 179 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT) ; La délibération DLH 183 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT ; Laurence Patrice ne

La délibération DLH 183 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT ; Laurence Patrice ne prend pas part au vote).

<u>Objet</u>: Subventions (20 000 euros) et avenants avec les associations Fetart et l'Institut des Cultures d'Islam pour les projets d'expositions du Pont Saint-Ange.

Projet de délibération : 2021 DAC 710

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN se réjouit d'avoir la possibilité de présenter à la place de Mme PATRICE la délibération DAC 710, car il s'agit d'un projet qu'il avait lancé lors de sa précédente mandature en tant qu'adjoint à la Culture. La Biennale des Rencontres photographiques du 10° aura lieu en novembre non pas à la Mairie mais dans les squares Alban Satragne et Villemin. Cette manifestation, qui se déroule tous les deux ans, propose de découvrir le cœur battant de la photographie contemporaine, en donnant une lecture du monde et de notre époque à travers le travail de photographes émergents très reconnus.

À l'occasion de cette 9^e édition des Rencontres photographiques du 10^e, Fetart, qui en assure la direction artistique, souhaite investir à nouveau le Pont Saint-Ange en proposant 4 artistes dont les séries contemporaines colorées et aux identités multiples invitent au voyage et au dépaysement:

- Mairie HUDELOT propose une série d'objets créés à partir d'éléments récupérés au cours de ses voyages ;
- Brice KRUMMENACKER expose une série de paysages colorés travaillés numériquement;
- Marion MAIMON une végétalisation sublimée sous le signe d'un voyage astral ;
- Sonia REVEYAZ une série documentaire sur la symbolique et la forte présence de la couleur rose en Inde.

Cette exposition sera installée sur le Pont Saint-Ange entre novembre 2021 et janvier 2022.

M. ALGRAIN conclut en disant que l'Institut des Cultures d'Islam propose d'accueillir entre janvier et mars 2022 le travail de Nicolas Henry qui narre *Les aventures de Supershaktimaan*, un superman hindu, à travers les décors de l'Inde et du Maroc. Ce conte philosophique oriental raconte une histoire d'amour impossible où la tolérance outrepasse les clivages religieux tout en portant une réflexion sur la spiritualité et la liberté.

M. JOUSSELLIN tient à souligner que, depuis un an, Mme PATRICE n'a qu'une volonté, celle de faire rayonner le 10° arrondissement, ce qui passe notamment par les Rencontres photographiques du 10° et le travail de Nicolas Henry proposé par l'Institut des Cultures d'Islam. M. JOUSSELLIN souhaite également profiter de l'occasion pour revenir sur la question de la Promenade urbaine, qui a vu le jour deux ans plus tôt et qui, tout en étant une réussite, présente des aspects qui sont à améliorer. Il est prévu en effet d'y implanter des activités commerciales et festives et de renforcer la végétalisation. Il faut élargir l'ouverture des espaces d'agriculture urbaine qui ne sont accessibles que deux fois par semaine avec des horaires précis. Il faut également renforcer l'éclairage afin de mettre en valeur l'architecture du métro aérien et ses arches. Le groupe PCF votera en faveur de la délibération DAC 710, car le développement de la culture dans l'espace public est un atout pour les habitant.e.s du quartier.

M. FORT observe qu'encore une fois il est proposé d'attribuer une subvention à une association qui organise une exposition de photographie. On investit beaucoup d'argent dans ce type de manifestations, alors que les priorités des habitant.e.s du quartier sont la sécurité et la propreté. Les gens ne se rendront pas visiter des expositions dans un quartier qui n'est pas sécurisé ni propre. Il votera contre.

M. FORT souhaite également inviter M. SIMONDON à faire preuve d'un peu de modestie et lui rappelle son bilan controversé d'adjoint à la Propreté de Mme HIDALGO sous la précédente mandature. Depuis que M. SIMONDON est devenu adjoint chargé des Finances à la Maire de Paris, un an plus tôt, la dette de la Ville a progressé de 1 milliard d'euros. Le chiffre de 7,7 milliards d'euros, cité par M. FORT, vient du Ministère de l'Économie. Ce chiffre est public et représente une hausse de 420 euros de dette par habitant e.

M. ALGRAIN s'adresse à M. FORT pour l'inviter à l'accompagner dans le quartier dont il parle avec un certain mépris. En visitant l'exposition et en s'arrêtant à parler avec les riverains, il comprendrait ainsi que ceux-ci méritent d'être respectés et qu'ils s'attendent à ce qu'on leur propose des événements culturels à la hauteur des enjeux du quartier.

Mme CORDEBARD observe qu'investir dans l'art n'est pas du gaspillage. C'est l'indice d'une population qui se porte bien plutôt que l'inverse. La culture est une richesse qui doit être partagée par le plus grand nombre. Les associations ne sont pas subventionnées pour ne rien faire, elles produisent des bilans qui sont contrôlés. Quant à la dette de la Ville, M. SIMONDON n'a pas falsifié les chiffres, comme M. FORT l'a accusé de faire, mais il a donné le bon montant.

Mme CORDEBARD partage l'avis de M.JOUSSELLIN qu'il reste beaucoup de travail à faire sur la Promenade urbaine. Avec Éric LEJOINDRE, Madame la Maire s'emploie à ce que tous les travaux prévus soient réalisés le plus tôt possible au cours de l'actuelle mandature. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

La délibération DAC 710 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

<u>Objet</u>: Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

Projet de délibération : 2021 DEVE 104

Rapporteur: Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD indique qu'il est prévu de planter 170 000 arbres à Paris au cours de l'actuelle mandature. Le 10° arrondissement compte sur la récupération de places de stationnement automobile – 50% des places existantes sont destinées à être supprimées – pour créer des espaces verts. Planter des arbres ne suffit pas, il faut également protéger ceux qui existent déjà. Cela fait l'objet de la délibération DEVE 104, qui est née d'un vœu présenté par le groupe écologiste à la séance du 17 novembre 2020 du Conseil de Paris.

Une série d'actions pionnières et concrètes visent à pérenniser et renforcer le patrimoine arboré dans le domaine public mais aussi dans les espaces privés :

- Un plan d'action 2021-2026 avec des enjeux aux différentes échelles du territoire et des actions concrètes en faveur de l'arbre et de la nature en ville ;
- Une Charte de l'arbre, établissant un corpus d'engagement proposé à la signature d'acteurs publics et privés en faveur de la préservation et du développement du couvert arboré parisien;
- Un document grand public de sensibilisation aux enjeux singuliers des arbres à Paris, patrimoine historique signant son paysage si caractéristique.

Un comité de pilotage à l'échelle de la Ville de Paris et en lien avec la Métropole du Grand Paris sera mis en place. Il est également proposé de conférer à la compensation financière un caractère dissuasif par l'augmentation de la tarification d'indemnisation des arbres publics dans le cas d'abattages sollicités par des privés pour la réalisation de projets.

Mme JOUBERT signale que lorsque les élu.e.s municipaux sont interpellés par leurs concitoyens sur la question de la végétalisation de la Ville, le mot qui revient le plus souvent est « arbre ». Planter des arbres à Paris ne répond pas seulement à des besoins esthétiques, mais aussi à des enjeux politiques. La question est de savoir quelle Ville on veut pour demain et dans quelles conditions on veut y vivre. Au-delà de leur beauté, les arbres sont de vrais outils pour une Ville plus fraîche, avec des zones d'ombre en été, la possibilité de capter les eaux de pluie et de créer ou préserver des espaces favorables à la biodiversité. L'enjeu est de taille, car il s'agit d'ajouter 170 000 arbres aux 100 000 déjà existants. L'objectif est désormais de donner la priorité à l'arbre dans l'aménagement des espaces publics, en tenant informés les riverains de tous les choix de la municipalité liés à la végétalisation. Le groupe Paris en commun votera en faveur de la délibération DEVE 104.

Mme CORDEBARD indique qu'il y a un large consensus sur l'implantation d'arbres à Paris. Son ambition est que le 10° arrondissement, en dépit de sa densité, puisse contribuer à la réussite du Plan Arbre en faisant reculer le nombre de places de stationnement afin de créer des espaces de pleine terre où planter des arbres. Dans tous les projets d'embellissement, la Mairie cherche à identifier les lieux qui permettraient ces implantations. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DEVE 104 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (87 021 euros) et conventions avec 6 associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « territoires zéro déchet ».

Projet de délibération : 2021 DPE 41

Rapporteure: Léa VASA

Mme VASA propose de laisser d'abord la parole aux élu.e.s qui se sont inscrits pour intervenir sur sa délibération.

Mme CORDEBARD est d'accord et invite M. GUTTERMANN à prendre la parole.

M. GUTTERMANN indique que le groupe communiste votera en faveur de la délibération DPE 41 et qu'il apportera tout son soutien aux associations qui œuvrent pour la lutte contre les déchets en impliquant les habitant.e.s dans une démarche de réduction et de valorisation de ceux-ci. Il souhaite souligner l'initiative du 19 juin 2021 « Ménage ton Canal », qui a permis un ramassage participatif des déchets le long du canal Saint-Martin, ainsi qu'une baignade de 11h à 17h. M. GUTTERMANN souhaite que cette manifestation, qui a vu la participation de nombreux habitant.e.s, soit pérennisée.

C'est l'occasion d'informer les élu.e.s qu'un projet « Sport zéro plastique » a été présenté le 18 septembre à la Halle Georges Carpentier dans le 13^e arrondissement et le 25 septembre au stade Jules Ladoumègue dans le 19^e arrondissement, porté par l'Agence parisienne du Climat, la Mairie de Paris et de nombreux partenaires. Ce projet se propose d'accompagner les clubs sportifs parisiens notamment dans la lutte contre le plastique à usage unique. M. GUTTERMANN présentera ce projet le 30 septembre à l'Assemblée générale de l'OMS 10. Une association sportive volontaire sera accompagnée dans le cadre du programme « Quartiers zéro déchet ».

M. ALGRAIN souhaite rappeler le lancement, le 25 septembre, du dispositif «Territoires zéro déchet » au sein de la cour oasis de l'école Parmentier, ouverte chaque samedi aux habitant.e.s, aux associations et aux collectifs de quartier. Cet événement a été un succès autant pour le nombre et la diversité des participants que par l'engagement des acteurs associatifs, parmi lesquels l'association PikPik Environnement qui est directement concernée par la délibération DPE 41.

M. ALGRAIN souhaite remercier Mme VASA pour l'organisation du dispositif et de l'événement à l'école Parmentier, ainsi que Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, qui y est intervenue. La Mairie du 10° travaillera pendant toute l'année à côté des habitant.e.s, des associations et de ses partenaires afin de diminuer drastiquement la production des déchets, de favoriser le recyclage, d'améliorer la propreté et de promouvoir le réemploi dans les

quartiers du Buisson Saint-Louis et de la Grange-aux-Belles. Afin que ce dispositif soit un succès, il est essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs de ces deux quartiers populaires. L'Équipe de Développement Local du 10^e arrondissement, qui est placée sous l'autorité de M. ALGRAIN, aidera à ce que les actions engagées se déploient au plus près des habitant.e.s. Elle agira en lien avec de nombreuses structures associatives soutenues via les financements de la Politique de la Ville.

C'est également au sein de l'action dans les écoles que se déclineront les «Territoires zéro déchet ». En lien avec Mme VASA et la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), l'équipe de M. ALGRAIN proposera aux établissements concernés, majoritairement en Réseau d'Éducation Prioritaire, un dispositif d'accompagnement ambitieux pour rendre exemplaires les établissements scolaires du 10° arrondissement et pour changer les pratiques dès le plus jeune âge. Ce travail est déjà lancé avec les directeurs des écoles et les principaux des collèges. Le groupe Paris en Commun invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DPE 41, qui propose de soutenir le financement des associations Pik Pik Environnement et Enlarge your Paris.

Mme VASA remercie ses deux collègues, en se réjouissant de pouvoir travailler avec eux à des projets importants qui lui tiennent particulièrement à cœur. Elle remercie également sur le lancement du dispositif «Territoires zéro déchet » l'association Pik Pik Environnement. Les habitant.e.s et les commerçants sont très motivés et Mme VASA ne doute pas que le travail avancera dans l'enthousiasme.

Pour ce qui est de l'initiative « Ménage ton Canal », Mme VASA rassure M. GUTTERMANN que la baignade sera reprise, car 200 personnes y ont participé en témoignant de son succès. Par ailleurs, cette opération avait permis de récolter trois tonnes de déchets dans l'eau.

D'autres projets se préparent portés par des associations d'autres arrondissements que la délibération DPE 41 propose de soutenir dans le cadre du dispositif «Territoires zéro déchet». La subvention concerne également le projet de l'association Chaussettes orphelines, visant à créer des points de collecte de chaussettes abîmées, esseulées ou inutilisées à Paris et dans plusieurs villes du Grand Paris. Le tri sera confié à des entreprises d'insertion socio-professionnelle, les chaussettes en bon état seront redistribuées à des personnes en errance par des réseaux solidaires et les autres seront transformées en de nouveaux produits.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et ses collègues pour la dynamique qu'ils ont insufflée au 10° arrondissement et qui est en train de se développer dans tout Paris. Il est important de diminuer le nombre des déchets et de les valoriser comme le fait, par exemple, l'association Chaussettes orphelines. Quant à l'élimination du plastique, il s'agit d'un enjeu central pour la Ville de Paris. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DPE 41 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 ».

Projet de délibération : 2021 DAE 94

<u>Rapporteur</u>: Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL propose de faire d'abord une introduction sur les trois délibérations qui portent sur l'alimentation durable et solidaire, et de laisser ensuite la parole aux élu.e.s qui se sont inscrits pour intervenir.

Mme CORDEBARD l'invite à présenter l'introduction. Elle donnera ensuite la parole aux élu.e.s.

M. WATANABE-VERMOREL indique que l'alimentation durable compte parmi les sujets les plus importants et les plus complets que les élu.e.s aient à traiter. Il s'agit d'un sujet de santé publique, d'un sujet social et environnemental, ainsi qu'un sujet de souveraineté et de résilience dans la dépendance

possible à d'autres territoires, un sujet économique, un sujet de culture et, enfin, un sujet de plaisir. La stratégie parisienne, votée en 2018, est très ambitieuse et prend bien la mesure de tous ces enjeux.

Les trois délibérations qui vont suivre présentent toutes deux aspects : le pilotage des acteurs publics, et notamment la CASVP et la Caisse des écoles, et le secteur privé avec l'action des associations. M. WATANABE-VERMOREL souhaite exprimer son admiration pour la Caisse des écoles du 10e arrondissement, qui est particulièrement volontaire sur le sujet et toujours confrontée à de nouvelles contraintes et à de nouveaux défis.

La délibération DAE 94 porte sur un appel à projets qui concerne les associations du 10° arrondissement Ernest Circuit Court Solidarité pour ses paniers solidaires, et Fair(e) un Monde Équitable pour sa campagne d'incitation et d'accompagnement au changement pour une restauration durable. D'autres opérations plus systémiques concernent l'ensemble des arrondissements parisiens, comme celle de Linkee qui propose une application pour permettre d'identifier les invendus à proximité et de les apporter à des associations.

Mme VASA tient à souligner que le projet «L'Addition», lancé par l'association Fair(e) un Monde Équitable, qui propose un accompagnement au changement pour les restaurateurs, s'appuie sur un réseau de citoyens bénévoles, formés pour approcher les restaurateurs et les aider à opérer un premier diagnostic et à adhérer à une première charte d'actions vers plus de produits durables et le «Zéro déchet». Elle profite de l'occasion pour faire un appel à volontaires et pour ajouter que le projet «Les paniers solidaires d'Ernest» est issu de la Feuille de route pour le Climat et la Résilience, qui continue à avoir des effets positifs.

Mme CORDEBARD la remercie et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DAE 94 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Plan de sortie des plastiques. Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration

collective et convention avec le CASVP. <u>Projet de délibération</u> : 2021 DEVE 62

Rapporteur: Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL laisse la parole à M. ALGRAIN.

M. ALGRAIN indique que le 10° arrondissement a accueilli avec un grand enthousiasme le Plan de sortie des plastiques. Avec la Caisse des écoles, il a fait le choix depuis plusieurs années de favoriser la préparation sur place des repas pour les enfants. Sur les 28 écoles concernées, 21 disposent de centres de cuisson et 7 sont en portage car situées à proximité. Il n'existe pas de plats de cuisine dans des contenants en plastique. Cette organisation, dont les coûts de fonctionnement sont pleinement assumés, permet d'assurer des repas de qualité et de diminuer drastiquement l'usage du plastique.

Conformément à l'État des lieux des plastiques piloté par la DEVE, le Plan de sortie des plastiques permettra à la Caisse des écoles du 10° arrondissement de poursuivre son action, en procédant en particulier au renouvellement complet de sa vaisselle en plastique. L'opération a déjà été largement engagée et la totalité de la vaisselle en plastique de 9 écoles maternelles a été remplacée. La subvention accordée par la DEVE permettra de couvrir les sommes déjà engagées pour financer cette action dans les autres écoles. Il reste une grande bataille à mener sur les emballages en plastique des produits entrants. Cet enjeu est davantage structurel car il concerne la capacité des fournisseurs à ouvrir des alternatives au plastique. La Mairie est particulièrement attentive à rechercher des alternatives dans le cadre des marchés. M. ALGRAIN invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DEVE 62.

M. WATANABE-VERMOREL ajoute que l'un des sujets débattus à la Caisse des écoles et pour lequel des solutions n'ont pas encore été trouvées, c'est celui des films en plastique qui protègent les aliments. Il est important que ce défi puisse être rapidement résolu.

La délibération DEVE 62 propose de voter une subvention d'environ 17 000 euros pour la Caisse des écoles et une subvention de plus de 40 000 euros pour le CASVP du 10° arrondissement. Elle propose également de financer une initiative privée permettant de lutter contre la prolifération des plastiques en invitant les restaurateurs à utiliser des contenants en inox.

Mme CORDEBARD fait noter que la Ville de Paris souhaite avancer rapidement, alors que le Gouvernement est en train de reculer la date de sortie des plastiques. Pour que les modèles économiques puissent évoluer, il est urgent de fixer une date.

La délibération DEVE 62 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (82 300 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable.

Projet de délibération : 2021 DEVE 96

Rapporteur: Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL laisse la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN indique que l'alimentation reste au deuxième poste des dépenses des ménages parisiens derrière le logement. Différentes études montrent que les habitant.e.s des quartiers populaires bénéficient d'une alimentation moins bonne que ceux des milieux les plus aisés. Depuis dix ans, l'obésité reprend sa progression. Selon le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie, la proportion des enfants en surpoids ou obèses était de 19,8% en 2017 contre 15,8% en 2007, avec une surreprésentation de 35% dans les foyers avec moins de 9 900 euros annuels par unité de consommation.

Lorsque l'on parle d'alimentation durable, il est important d'évoquer la question sociale comme le fait l'association Kelbongoo, qui gère une première halle alimentaire dans le 10° arrondissement depuis 2017. Son objectif est autant écologique, avec la promotion des circuits courts, que social, avec le travail sur le prix coûtant et l'éducation populaire. La délibération DEVE 96 propose de financer Kelbongoo à hauteur de 18 000 euros, pour permettre plusieurs initiatives à destination de 700 familles dans les 10°, 18°, 19° et 20° arrondissements. M. JOUSSELLIN se félicite que la Ville de Paris soutienne ces initiatives et rappelle que le groupe PCF porte la création de cette nouvelle halle alimentaire dans les quartiers populaires parmi les priorités de sa mandature. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DEVE 96.

M. WATANABE-VERMOREL explique que les subventions destinées aux associations œuvrant pour l'alimentation durable portent sur quatre axes:

- Les projets qui visent à favoriser l'accès de tou.te.s à une alimentation durable ;
- Les projets qui visent à favoriser l'autonomie et la résilience alimentaires, dans lequel s'inscrit l'action de Kelbongoo;
- Les projets qui visent à favoriser la prévention du gaspillage et des déchets, dans lequel s'inscrit l'action de À Toi Théâtre ;
- Les projets qui visent à favoriser la mise en réseau des acteurs, comme le fait l'association Ecotable dans le secteur privé.

Ces quatre axes se proposent de construire, en lien avec les producteurs, l'opérateur AgriParis qui aura, entre autres, pour mission de soutenir la transition agro-écologique des exploitations franciliennes pour accompagner la restauration collective municipale.

Mme CORDEBARD le remercie et propose de passer au vote.

La délibération DEVE 96 est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 50 <u>Rapporteur</u>: Raphaël BONNIER

M. BONNIER indique que cette délibération-cadre sur la participation citoyenne porte des ambitions très fortes en matière d'innovation démocratique, de soutien au tissu associatif parisien et de valorisation de l'engagement citoyen. Dans le contexte de crise démocratique que connaît la France, il est essentiel qu'une ville comme Paris puisse se doter des moyens d'associer plus fortement les citoyens et les associations à la décision publique, car les records d'abstention que connaît le pays ne traduisent pas un désintérêt pour la politique et pour l'action publique, mais au contraire une attente forte d'être davantage associés et pris en compte, attente qui n'est pas toujours satisfaite par la seule démocratie participative.

Pour donner des débouchées concrètes aux attentes des citoyens, la délibération DDCT 50 porte une nouvelle approche qui est basée sur trois outils :

- l'Assemblée citoyenne de Paris, qui sera composée de 50 citoyens tirés au sort et âgés de plus de 16 ans pour des mandats de 1 an. Elle aura trois missions principales :
 - une veille sur l'actualité parisienne pour approfondir des sujets portés par la Ville,
 - formuler des propositions qui seront présentées au Conseil de Paris sous la forme de vœux ou de délibérations citoyennes,
 - choisir le thème du Budget participatif de l'année suivante.

L'Assemblée citoyenne sera également dotée de moyens importants pour assurer ses missions, de la possibilité d'auditionner des élus ou des fonctionnaires de la Ville de Paris, de la possibilité de déclencher des conférences citoyennes ou des missions d'évaluation et d'information, de la possibilité de rencontrer des experts sur les sujets dont elle décidera de se saisir. Les membres de L'Assemblée seront indemnisés à la hauteur de 88 euros par jour. L'Assemblée sera paritaire et permettra une vraie représentativité des habitant.e.s de Paris, à la fois géographique, générationnelle et sociologique. 5 000 habitants ont été contactés, 700 ont confirmé leur intérêt et 50 ont été tirés au sort.

- le Conseil parisien des associations, qui est issu de la Charte d'engagement réciproque qui a été signée en 2019. Le Conseil sera composé de 100 associations signataires de la Charte, qui siégeront pour 2 ans afin de renforcer l'association et l'application du tissu associatif parisien dans la conduite des politiques menées par la Ville de Paris. Sa première mission sera d'exprimer les attentes et les besoins des associations et de porter des propositions communes au tissu associatif parisien. Le Conseil constituera un lieu privilégié pour discuter avec les élu.e.s et les autres instances de participation citoyenne. L'Assemblée citoyenne et le Conseil parisien des associations disposeront d'un budget de 50 000 euros pour solliciter des études et des expertises pour alimenter leurs travaux.
- le réseau des Volontaires de la Ville de Paris, qui est composé de plus de 30 000 Parisien.ne.s et qui constitue une porte d'entrée vers l'engagement citoyen, notamment sur les thématiques de la solidarité, de l'environnement et de la citoyenneté. La nouveauté portée par la délibération DDCT 50 est de renforcer la territorialisation de ce réseau de Volontaires, qui sera animé au niveau local par les Maisons de la vie associative et citoyenne, et par les équipes des mairies d'arrondissement.
- M. RAIFAUD observe que la délibération DDCT 50 répond à une attente forte des Parisien.ne.s de ne pas être dans une démocratie purement représentative, mais dans une démocratie permanente. Tout en louant l'intention de la délibération, M. RAIFAUD pense cependant que du travail reste à faire sur les trois outils qu'elle propose. Le groupe L'écologie pour Paris 10 préfère s'abstenir en espérant obtenir au Conseil de Paris des réponses à un certain nombre de questions. M. RAIFAUD tient également à

souligner que les élu.e.s écologistes ont trouvé la délibération DDCT 50 dans le dossier du Conseil d'arrondissement, alors qu'il s'agit d'un sujet important qui aurait demandé un vrai débat.

En ce qui concerne les Volontaires de la Ville de Paris, il serait bien d'avoir des Volontaires territorialisés et, peut-être, de valoriser leur engagement en leur donnant des places pour des activités culturelles ou sportives. À propos du Conseil parisien des associations, M. RAIFAUD estime que l'idée est intéressante, mais qu'elle pose la question de la composition du Conseil et du choix des 100 associations. D'autres questions concernent l'autonomie que doit avoir le Conseil et son interaction avec les élu.e.s et les autres instances participatives. Quant à l'Assemblée citoyenne, le groupe écologiste propose d'augmenter le nombre de ses membres à 163, comme les conseiller.ère.s de Paris. Il propose également qu'à la place du tirage au sort à partir des listes électorales, d'autres fichiers soient privilégiés de façon à ce que les membres de l'Assemblée ne soient pas tous français et que des jeunes, entre 16 et 18 ans, puissent y participer. Les élu.e.s écologistes proposent enfin de laisser les personnes tirées au sort décider elles-mêmes de leurs modalités de fonctionnement, sans leur imposer des règles déjà établies.

M. FORT informe qu'il votera contre la délibération DDCT 50. Le constat qui a été fait est juste, un vrai problème existe concernant l'abstention aux élections, mais la réponse apportée par la délibération ne peut qu'aggraver la situation. S'il y a un problème de participation, c'est tout d'abord parce que la représentation des élu.e.s à Paris ne correspond pas à la réalité politique des différents arrondissements. En outre, la démocratie participative n'est pas appliquéepour des projets structurants, comme l'a montré la question sur les salles de consommation ou, en 2020, le cas de l'école maternelle Paradis dont la fermeture a été imposée aux habitant.e.s du quartier sans concertation. Il y a enfin le problème de la dévitalisation du rôle des élu.e.s, à laquelle la création d'une Assemblée citoyenne est destinée à contribuer. Les pouvoirs des conseiller.ère.s locaux comme des conseiller.ère.s de la Ville de Paris sont déjà assez limités et en ajoutant une nouvelle structure leur rôle sera davantage marginalisé. Lorsque les citoyens sont appelés aux urnes, ils ont ainsi l'impression que leur participation ne peut rien changer. C'est une des raisons, d'après M. FORT, qui expliquent pourquoi le nombre des abstentions est devenu tellement important.

Mme DUMOULIN tient tout d'abord à souligner le fossé conceptuel qui la sépare de M. FORT, pour lequel les instances participatives sont de nature à éloigner les habitant.e.s de la démocratie. Le groupe Génération.s estime que la délibération DDCT 50 est essentielle par son objet et son intention. Poursuivre, affiner, approfondir, enrichir la participation citoyenne et la vie associative est un engagement partagé par toute la majorité municipale. Parce qu'il s'agit d'une délibération fondamentale, le groupe Génératio.s souhaite cependant que des précisions et des compléments puissent être apportés avant de procéder à son adoption au Conseil de Paris.

En ce qui concerne, par exemple, la création d'une Assemblée citoyenne, le groupe Génération.s estime que son renouvellement dans son entièreté tous les ans est de nature à la rendre impuissante. Il faut du temps pour prendre connaissance du fonctionnement de la Ville et pouvoir s'y investir et faire des propositions. Parmi les attributions de l'Assemblée figure la possibilité d'activer une EMIE (Émission d'Information et d'Évaluation), qui est un élément essentiel pour tracer des politiques publiques. Or, la notion d'activation semble trop floue: quel pouvoir, quelle autonomie aurait cette Assemblée relativement au déclenchement effectif et au choix du contenu de l'EMIE? Un autre point important est constitué par l'articulation avec les arrondissements. Ce point est absent à l'heure actuelle du Règlement intérieur.

Des questions se posent également sur l'instauration d'un Conseil parisien des associations. Quelles relations structurelles avec les CICA (Comités d'Initiative et de Consultation d'arrondissement)? N'y a til pas le risque d'une superstructure centralisatrice aux dépens du souhait collectif d'un développement de la territorialisation d'arrondissement? Pour ces raisons, le groupe Génération.s préfère s'abstenir.

M. BONNIER souhaite répondre à M. FORT que l'abstention des Parisien.ne.s n'est pas due au fait que les élu.e.s sont peu représentatifs à cause de leur mode d'élection, car l'abstention ne concerne pas seulement Paris. C'est toute la société française et toutes les démocraties libérales qu'aujourd'hui sont

frappées par une forte abstention. Le point d'alerte sur le risque que l'Assemblée citoyenne dévitalise le rôle des élu.e.s est intenable, car l'objectif de l'Assemblée et la façon dont elle est conçue visent justement à éviter cet écueil en faisant en sorte qu'il y ait une complémentarité entre la démocratie représentative à suffrage universel et d'autres formes de participation et d'engagement permises par le tirage au sort. Par ailleurs, une conférence citoyenne peut permettre de faire émerger des compromis sur des sujets comme la création de salles de consommation, loin des clivages artificiels ou idéologiques.

À M. RAIFAUD et Mme DUMOULIN, M. BONNIER répond qu'il note avec satisfaction qu'ils partagent les orientations portées par la délibération. Il comprend qu'ils demandent des précisions et des éclaircissements, et qu'ils aient besoin d'en discuter avec leurs groupes respectifs. Il les informe cependant que le fonctionnement des missions d'information et d'évaluation de l'Assemblée citoyenne est actuellement encadré par le Code général des collectivités territoriales, et que la Ville de Paris ne peut pas changer ce Code. Quant à la question de l'articulation avec les arrondissements, il s'agit d'un vrai sujet et un chemin sera sûrement trouvé avant le prochain Conseil de Paris.

Mme CORDEBARD observe qu'il aurait été intéressant d'organiser un vrai débat sur le sujet de la délibération DDCT 50. Le temps ne manquera pas avant le Conseil de Paris pour discuter ensemble des points qui posent encore problème, mais il est regrettable que le Conseil d'arrondissement n'ait pas pu être le lieu pour en débattre. Il aurait suffi de le demander lors de la phase de préparation.

M. RAIFAUD explique que son groupe a découvert la délibération DDCT 50 seulement le jour de la réunion pour préparer les interventions au Conseil.

Mme CORDEBARD objecte qu'ils auraient quand même eu le temps d'en parler, mais qu'en tout cas les débats en Conseil de Paris sont toujours utiles.

La délibération DDCT 50 est adoptée à la majorité (1 vote contre: Bertil FORT; 7 abstentions: L'écologie pour Paris 10 et Génération.s).

<u>Objet</u>: Subventions (100 000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif.

<u>Projet de délibération</u> : 2021 DDCT 77 <u>Rapporteur</u> : Raphaël BONNIER

M. BONNIER rappelle que le vote sur le Budget Participatif, qui a été ouvert le 9 septembre, s'est achevé au cours de la soirée. Depuis 2014, ce dispositif permet aux Parisien.ne.s de proposer et de décider eux-mêmes un grand nombre de projets qui touchent à leur quotidien. 2700 projets ont déjà été réalisés dans les domaines de l'environnement, du sport, de la culture, de la solidarité ou du patrimoine. Dans le 10° arrondissement, 46 projets ont été votés depuis 2015, parmi lesquels 18 ont été pleinement réalisés et les restants sont en cours de réalisation.

Pour cette nouvelle édition du Budget Participatif, plusieurs innovations majeures ont été mises en place, et notamment l'expérimentation du vote par jugement majoritaire qui permet aux habitant.e.s de donner leur avis sur l'ensemble des projets soumis au vote. Ce mode de scrutin a été bien compris et apprécié par les habitant.e.s. 90 projets ont été déposés au mois de février, parmi lesquels 10 ont été soumis au vote. 4 d'entre eux seront lauréats dont au moins 1 sera localisé dans un quartier prioritaire. Cette notion de quartier prioritaire permet d'entrer dans le cœur de la délibération, qui est l'accompagnement du Budget Participatif dans les quartiers Politique de la Ville.

La délibération DDCT 77 propose d'attribuer une subvention de 26 000 euros à l'association Les Co-Citoyens pour accompagner, pendant la prochaine phase d'émergence de projets du Budget Participatif de 2022, l'émergence de projets dans les quartiers populaires. L'objectif de l'association n'est pas de se substituer aux acteurs locaux ni de remplacer le tissu associatif local, mais d'apporter des ressources supplémentaires et complémentaires pour aller vers les habitant.e.s les plus éloignés de la participation.

M. RAIFAUD souhaite souligner l'importance de travailler dans les quartiers populaires. Si l'on veut faire participer à la vie associative des personnes qui en sont éloignées, il faut suivre l'exemple de l'association Les Co-Citoyens sans lésiner les efforts. Le groupe écologiste soutient sa démarche.

Mme CORDEBARD propose de mettre aux voix la délibération DDCT 77.

La délibération DDCT 77 est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour le renouvellement

de son projet « La Résidence de l'eau ». <u>Projet de délibération</u> : 2021 DPE 50

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL rappelle que l'association Les Canaux porte depuis 2019 le projet « La Résidence de l'eau », qui bénéficie des anciens locaux de la bibliothèque municipale au quatrième étage de la Mairie du 10° arrondissement. La résidence a été créée en conjonction avec le Plan Climat et le Plan Paris Pluie, la Feuille de route Climat et Résilience, issue d'une concertation réalisée en 2017 qui place les enjeux autour de l'eau comme l'un des six objectifs du 10° arrondissement.

L'association Les Canaux fédère les acteurs de l'ESS – entrepreneurs solidaires, associations, organisations et citoyens qui placent l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale, l'écologie, l'environnement et les démarches collaboratives au cœur de leurs projets – à travers notamment des événements gratuits ouverts à tou.te.s, tels qu'expositions, conférences et ateliers. La résidence emploie 40 personnes qui travaillent ensemble à des projets collectifs liés à l'eau.

La délibération DPE 50 propose d'attribuer une subvention de 20 000 euros à l'association Les Canaux, dont 15 000 euros en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris et 5 000 euros au budget général de fonctionnement de la Ville de Paris.

Mme VASA tient à faire savoir que de beaux projets sont issus du travail collaboratif de la Résidence de l'eau, comme le projet de douches mobiles à destination des personnes en errance, l'opération « Ménage ton Canal », une balade à la découverte d'initiatives solidaires ou encore la cartographie des points potables gratuits dans le 10° arrondissement. Elle signale également que les entreprises Ecotable et Les Alchimistes, installées à la résidence, ont réussi de belles levées de fonds, disposent de bonnes équipes et ont un avenir assuré.

À ce propos, Mme VASA se demande si les locaux de la résidence sont encore adaptés aux modalités de fonctionnement des entreprises qui ont grandi, et rappelle que le projet initial prévoyait d'accueillir aussi des associations de solidarité, des citoyens et des organismes publics. La nouvelle phase du projet qui s'ouvre devrait tenir compte de ces acteurs qui n'ont pas encore été accueillis au sein de la résidence. Elle devrait également considérer l'accompagnement des projets collectifs, « muscler » la coopération entre les entreprises et les autres acteurs qui travaillent dans cet espace commun. Il ne faut pas oublier en effet que La Résidence de l'eau constitue un véritable enjeu économique. Au moment où l'un de ses financeurs se retire, il est nécessaire de donner une nouvelle dynamique au projet, qui entame sa troisième année de vie.

M. CLERWALL est d'accord avec Mme VASA et pense que les axes sur lesquels il faut encore travailler sont deux : la diversité des porteurs des projets, avec plus d'associations et plus de citoyens intégrés à la structure, et l'ouverture de la résidence aux habitant.e.s de l'arrondissement avec plus d'actions pédagogiques d'information et de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau, ainsi que plus d'interfaces avec la recherche scientifique.

Mme CORDEBARD convient avec M. CLERWALL que la résidence aurait intérêt à travailler avec des instances scientifiques sur certains projets. Elle rappelle que la Résidence de l'eau a démarré en pleine époque Covid-19 et se félicite que de beaux projets aient pu émerger en dépit du contexte difficile. Cette structure, qui est accueillie dans les locaux de la Mairie, est obligée de donner un peu de son temps au bénéfice du territoire. Le fait qu'une partie de la Mairie soit encore transformée en centre de vaccination a compliqué l'organisation d'ateliers et d'événements de divulgation destinés aux habitant.e.s de l'arrondissement.

À l'instar de Mme VASA, Mme CORDEBARD pense qu'il faudrait rediscuter du projet qui entame sa troisième année de vie, et peut-être en redéfinir les lignes directrices et les grandes thématiques portantes. Elle se réjouit d'accueillir au sein de la mairie une structure innovante comme la Résidence de l'eau et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DPE 50 est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire ayant momentanément quitté la séance, M. ALGRAIN préside le Conseil en son absence.

<u>Objet</u>: 8 marchés couverts alimentaires et 1 marché découvert parisiens – Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAE 283 <u>Rapporteur</u>: David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE informe que, le contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2022, la délibération DAE 283 propose de préparer les modalités de la gestion des marchés concernés en vue d'une future consultation. Un bilan sur les premières trois années de la délégation a été réalisé, notamment sur son programme d'investissement relatif à chaque marché. Pour ce qui est des deux marchés couverts du 10° arrondissement, la Ville de Paris a réalisé des travaux d'étanchéité au marché Saint-Martin et des travaux de rénovation du sol au marché Saint-Quentin. Quant au délégataire, il a effectué plusieurs travaux de type normatif (rénovation des sanitaires, électricité, création d'une zone de convivialité, installation du WIFI).

La délibération DAE 283 propose de reconduire le mode de gestion déléguée pour une durée de 5 ans. Elle propose également de revoir le lotissement pour que les deux marchés du 10° forment un lot unique. Les autres éléments de réflexion portent sur une augmentation de 0,5% des droits de place par an qui tienne compte de l'inflation; sur l'intégration à la délégation de missions visant à orienter et à accompagner l'évolution des marchés vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement; sur l'accompagnement des commerçants dans les dispositions législatives réglementaires en matière de développement durable et dans des pratiques plus écologiques; sur l'accompagnement et la formation des commerçants vers l'objectif « zéro déchet ».

Mme VASA informe que, ayant reçu la délibération DAE 283 seulement quelques jours plus tôt, le groupe écologiste préfère s'abstenir en attendant de pouvoir discuter plus amplement avec les autres groupes en vue du Conseil de Paris. Le sujet de la délibération est en effet important et le contenu du contrat qui sera proposé aux futurs délégataires soulève des questions. Il présente notamment peu de contraintes sur la gestion des déchets ou sur les produits alimentaires placés sous le label « produits de qualité ». Il ne spécifie pas non plus si des contrôles seront effectués ni quels moyens la Ville de Paris mettra en place pour suivre les engagements pris par les délégataires. La catégorisation des produits « bio » n'est pas claire et d'autres données seraient à affiner. Le groupe écologiste s'interroge également sur la durée de 5 ans de la délégation de service public en rappelant que l'avenant à la convention voté en Conseil d'arrondissement était de 6 ans. Il faudrait peut-être en rediscuter.

M. DELPLANQUE fait savoir que le calendrier de la consultation permet de rajouter des précisions dans le cahier des charges et invite les élu.e.s à ne pas hésiter à lui communiquer leurs remarques sur la

gestion des marchés du 10^e arrondissement, afin de les faire remonter et, éventuellement, de les inclure dans le cahier des charges.

Mme CORDEBARD réintègre la séance et donne la parole à Mme VASA pour une explication de vote.

Mme VASA remercie M. DELPLANQUE pour ses précisions sur le calendrier en lui faisant savoir que le groupe écologiste s'associe volontiers à la discussion sur le cahier des charges. Elle voudrait également anticiper la future délibération sur le renouvellement de la délégation pour les marchés couverts en proposant d'en discuter avec anticipation au sein du Conseil.

Mme CORDEBARD est d'accord et invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DAE 283 est adoptée à l'unanimité (5 abstentions : L'écologie pour Paris 10).

Objet: Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DEVE 76 <u>Rapporteure</u>: Dominique VERSINI

Mme VERSINI indique que la délibération DEVE 76 propose l'approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris pour la période 2021-2026. Ce Plan s'inscrit dans sa politique ambitieuse de transition écologique sur le chemin de la neutralité carbone inscrite dans son Plan Climat conformément à l'Accord de Paris.

La pollution sonore est un véritable enjeu sanitaire: en 2019, Bruitparif a quantifié les impacts de morbidité liés au bruit. Les études réalisées démontrent que le seul bruit lié aux transports engendre une perte de huit mois d'espérance de vie en bonne santé. L'effet du bruit est d'autant plus fort si l'on se réfère à la définition de la santé de l'OMS comme un bien-être physique et psychologique. Pour lutter contre la pollution sonore, l'exécutif parisien a souhaité élaborer le Plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui intègre le bruit de voisinage, avec l'objectif de donner aux Parisien.ne.s un cadre de vie plus sain et apaisé, ainsi que de combattre les inégalités socio-environnementales, qui sont présentes surtout dans les zones denses et dans celles où les logements n'ont pas une protection sonore.

Le Plan comporte une série d'actions visant à réduire le bruit routier, telles que la limitation de la vitesse des véhicules et le contrôle de la qualité des infrastructures, et à lutter contre le bruit de voisinage, telles que la médiation pour la régulation des comportements et des activités dans l'espace public.

Après son approbation en Conseil d'arrondissement, le Plan d'amélioration de l'environnement sonore sera mis à disposition du public pendant deux mois, comme le prévoit le Code de l'environnement. Il sera consultable en ligne sur le site paris.fr et dans plusieurs lieux physiques. Les observations recueillies en ligne et sur les registres ouverts à cet effet feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le projet final de sa présentation au Conseil de Paris, pour approbation, avant transmission au Préfet de Paris.

Mme DUMOULIN rappelle qu'en 2015, 10 000 personnes sont mortes en Europe à cause du bruit, celuici étant la cause de crises cardiaques, décès prématurés, insomnie, hypertension et de consommations de médicaments subséquentes. La délibération DEVE 76 propose de saisir ensemble toutes les problématiques liées au bruit, en intégrant deux catégories de bruit, celle des industries de transport dite de « bruits d'environnement » et celle des activités professionnelles, sportives, culturelles ou festives dite de « bruits de voisinage ».

La diminution de la vitesse de circulation constitue un élément majeur du projet, le travail sur la nature du revêtement routier est également important. Les actions de régulation des comportements et des activités dans l'espace public sont essentielles pour lutter contre les bruits de voisinage. Comme le scrutin pour le Budget Participatif est clôt, Mme DUMOULIN porte l'attention des élu.e.s sur l'existence

d'un projet proposant l'installation d'outils de mesure du bruit dans différents lieux de la Ville. Ce projet répond à une demande forte des Parisien.ne.s en matière de bien-être.

Mme DUMOULIN profite de l'occasion pour rappeler que l'une des délibérations qui seront votées en bloc porte sur la santé des séniors, et notamment sur la question de la préservation de l'autonomie par le soutien donné aux six Maisons des Aînés et des Aidants, dont celle du 10e arrondissement. Elle rappelle que la semaine d'après la Mairie accueillera la première édition de «La semaine bleue», consacrée aux séniors et aux politiques publiques les concernant.

M. JOUSSELLIN indique que la lutte contre les nuisances sonores doit constituer une priorité de la politique de santé publique. 3,9 millions de personnes en France connaissent des perturbations du sommeil à cause du bruit, 1,1 million de personnes ont des difficultés d'apprentissage, et 154 000 accidents du travail en lien direct avec le bruit sont enregistrés chaque année avec 600 nouveaux cas de surdité professionnelle.

Après avoir lu le Plan d'amélioration de l'environnement sonore, les élu.e.s communistes estiment que celui-ci propose surtout de pérenniser un ensemble d'outils de mesure de la qualité de l'environnement sonore et d'en développer des nouveaux dans le but d'inciter la collectivité parisienne et celle de la Petite Couronne à investir pour améliorer le bâti. Parmi les sources de pollution sonore, le trafic routier occupe en effet une place majeure. Dans la mesure où les quartiers populaires sont généralement situés à proximité de grandes aires de trafic, on peut voir dans le Plan une plus-value intéressante pour l'investissement dans ces quartiers. Toutefois, parmi les solutions listées figure celle de la pérennisation des coronapistes et l'avancée vers le Paris 100% cyclable. Les élu.e.s communistes s'inquiètent de la possibilité réelle de réalisation de ces solutions et demandent un PIM à la hauteur des besoins des Parisien.ne.s. Les quartiers populaires doivent être largement priorisés et les financements publics pour la rénovation et l'insonorisation des immeubles doivent être augmentés.

Quant à la réduction des places de stationnement en surface, elle peut être réalisée seulement par la création de places de stationnement au sous-sol. Lors du vote de la délibération sur la réforme du stationnement au Conseil de Paris de juillet, le groupe communiste et citoyen avait porté un vœu pour rappeler que cet objectif devait intégrer une dimension sociale dans sa mise en œuvre, notamment par l'abaissement des tarifs pratiqués par les bailleurs sociaux en sous-sol. Il serait bien que ce vœu soit mis en œuvre. Il serait également bien de mesurer l'impact du bruit en banlieue, en particulier dans les quartiers à proximité des autoroutes. En dépit de tous ces points d'alerte, les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DEVE 76.

M. RAIFAUD observe que dans les « Cartes des bruits » qui accompagnent le projet de délibération, le 10° arrondissement est particulièrement touché par le bruit lié à la circulation automobile, mais aussi par le bruit de voisinage. M. RAIFAUD pense notamment à la question des terrasses estivales, qui continuent de créer des problèmes. Pour objectiver ces problèmes, il serait utile de déployer des capteurs qui puissent identifier les endroits et les moments où les bruits sont les plus intenses, de façon à pouvoir intervenir en organisant la concertation et la discussion sur la base des éléments récoltés. Il ne faut pas seulement prendre la mesure des problèmes, mais également en tirer les conclusions. Par ailleurs, M. RAIFAUD est très favorable au Plan d'amélioration de l'environnement sonore et annonce que le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DEVE 76.

Mme VERSINI constate le consensus sur l'intérêt du Plan d'amélioration de l'environnement sonore et rappelle les vertus du calme et du retour à la nature dans la Ville découvertes pendant les deux confinements. La consultation publique sera très importante en permettant aux citoyen.ne.s de s'exprimer et d'aider la Ville à progresser.

Mme CORDEBARD observe de la délibération DEVE 76 constitue la première marche. L'adoption du Plan d'amélioration de l'environnement sonore permettra à la Ville de disposer de nouveaux outils de mesure mais aussi de nouvelles pistes de réflexion. En effet, plus l'on diminue le bruit généré par la circulation automobile, plus d'autres types de bruit émergent. Les travaux sur l'isolation thermique des immeubles devront désormais être accompagnés par des travaux d'isolation sonore. Une Ville de deux millions d'habitants comme Paris, qui vit le jour et la nuit, ne pourra jamais être totalement silencieuse.

Il faut travailler sur les espaces privés pour qu'ils deviennent véritablement des espaces de refuge sonore, et régulariser les activités humaines afin de trouver le juste équilibre entre les endroits pour faire la fête et ceux pour se reposer.

Il s'agit d'une démarche totalement nouvelle aussi bien en termes de santé publique qu'en termes d'investissement public ou de projection sur la Ville de demain. La délibération DEVE 104 sur le Plan Arbre, par exemple, est en mesure de contribuer à cette démarche, la végétalisation pouvant être employée pour absorber les bruits dans certains endroits. Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à monter avec enthousiasme cette première marche qui menera à une grande concertation avec les Parisien.ne.s en vue d'un chantier qui s'annonce très intéressant.

La délibération DEVE 76 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de voter en bloc toutes les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Objet: Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Perrouault au 267 rue du

Faubourg Saint-Martin à Paris 10°.

Projet de délibération : 2021 DAC 514

<u>Rapporteur</u>: Élie JOUSSELLIN

<u>Objet</u>: Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

Proiet de délibération : 2021 DDCT 41

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

Objet : Réalisation au 3 Cité Saint-Martin (10°) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux

par Batigère (69 888 euros).

Projet de délibération: 2021 DLH 202

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

Objet: Subventions (146 097 euros) et conventions avec 8 théâtres parisiens membres de l'Association

pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP), avenant à convention triennale avec l'ASTP et l'État.

<u>Projet de délibération</u> : 2021 DAC 54 <u>Rapporteure</u> : Laurence PATRICE

Objet: Subvention (3 000 euros) accordée à l'association ARPEJ (10°).

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 296 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE

Objet: Subvention (7 000 euros) et convention avec l'association CRL 10 (10°).

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 299 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE Objet: Subventions (7 000 euros) à 2 associations gérant des bibliothèques.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 361 Rapporteure: Laurence PATRICE

Objet: Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais

du Cinéma.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 563 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE

Objet: Subvention (60 000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe-ECUJE

(10e) et convention.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAC 674 <u>Rapporteure</u>: Laurence PATRICE

Objet: Actions d'aide alimentaire (389984 euros): 6 subventions de fonctionnement (244142 euros) et

2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions et avenant.

Projet de délibération : 2021 DASES 147

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Objet : Cession après déclassement d'un délaissé de voirie au droit du 4 passage des Récollets (10°).

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DU 80 <u>Rapporteur</u>: Paul SIMONDON

<u>Objet</u>: Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec 8 structures culturelles

dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP.

Projet de délibération : 2021 DAC 246

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Divers collèges – Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets

éducatifs - Dotations (14 350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

Projet de délibération : 2021 DASCO 109

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Objet: Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros),

subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

Projet de délibération : 2021 DASCO 110

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Objet: Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros).

Projet de délibération : 2021 DASCO 111

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Objet: Subventions (256 000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour

l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Projet de délibération : 2021 DASCO 113

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Collèges publics – Contribution (2 005 969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Proiet de délibération : 2021 DASCO 115

Rapporteur: Éric ALGRAIN

Obiet: Convention de partenariat «Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture,

Urbanisme et Environnement.

Projet de délibération : 2021 DASCO 143

Rapporteur: Éric ALGRAIN

<u>Objet</u>: Subventions (120 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 32

associations.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 16 <u>Rapporteur</u>: Raphaël BONNIER

Objet: Subvention de fonctionnement (4333865 euros) et d'investissement (217124 euros) des

Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif. Conventions.

Projet de délibération : 2021 DASES 108

Rapporteure: Sylvie SCHERER

 $\underline{\textbf{Objet}} \colon \text{Subventions} \quad \text{(1118 220 euros)} \quad \text{a} \quad \text{4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement} \quad \text{a l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté} \quad \text{(1 convention et 1 leuron et 2 l$

avenant).

Projet de délibération : 2021 DASES 126

<u>Rapporteur</u>: Ulf CLERWALL

Objet: Marchés découverts alimentaires – Exonération des redevances pendant la période de

fermeture liée à l'épidémie de Covid-19 - Avenants.

<u>Projet de délibération</u> : 2021 DAE 20 <u>Rapporteur</u> : David DELPLANQUE

<u>Objet</u> : Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie

de Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DAE 162 <u>Rapporteur</u>: David DELPLANQUE

<u>Objet</u>: Subvention (1972258 euros) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres

Projet de délibération : 2021 DFPE 24

Rapporteure: Awa DIABY

<u>Objet</u>: Subventions (553 184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2021 DFPE 171

Rapporteure: Awa DIABY

<u>Objet</u>: Subventions (3 420 570 euros), convention et avenants n° 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (LMK) dans le 10° pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2021 DFPE 199

Rapporteure: Awa DIABY

<u>Objet</u>: Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération: 2021 DFPE 218

Rapporteure: Awa DIABY

<u>Objet</u>: Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DASES 24 <u>Rapporteure</u>: Isabelle DUMOULIN

Objet: Subventions (38 800 euros) à 9 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des

quartiers populaires.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DDCT 67 <u>Rapporteure</u>: Isabelle DUMOULIN

<u>Objet</u>: Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des OMS et 12 OMS.

<u>Projet de délibération</u>: 2021 DJS 30 <u>Rapporteur</u>: Philippe GUTTERMANN

Les délibérations DAC 514, DDCT 41, DLH 202, DAC 54, DAC 296, DAC 299, DAC 361, DAC 563, DAC 674, DASES 147, DU 80, DAC 246, DASCO 109, DASCO 110, DASCO 111, DASCO 113, DASCO 115, DASCO 143, DDCT 16, DASES 108, DASES 126, DAE 20, DAE 162, DFPE 24, DFPE 171, DFPE 199, DFPE 218, DASES 24, DDCT 67 et DJS 30 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. JOUSSELLIN présente le premier vœu.

VŒU DES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU DEVENIR DE LA GARE DU NORD

Considérant l'annonce faite le 22 septembre 2021 par la SNCF que le projet « Gare du Nord 2024 » était abandonné, compte tenu notamment des dérapages calendaires et financiers annoncés par son partenaire ;

Considérant que depuis juillet 2018 nombre d'élus avaient fait part de leur opposition au projet, dénonçant la privatisation des espaces de la Gare pour une durée de 46 ans au détriment du service public des transports, son gigantisme et son inadaptation à la réalité du quartier de la Gare du Nord et son caractère mercantile et anti écologique;

Considérant que l'opposition à ce projet a été forte, tant de la part des syndicats, des associations d'habitant.e.s ou d'usager.e.s que de la part des habitant.e.s et usager.e.s eux-mêmes;

Considérant le besoin, repris dans le cadre d'un protocole signé entre la Ville de Paris et la SNCF, de réaménagement du parking souterrain pour l'accueil de la dépose taxis et VTC et d'une plus grande ouverture de la gare ver le nord par la création d'une passerelle en direction du boulevard de la Chapelle;

Considérant que malgré l'abandon du projet StatioNord la rénovation de la Gare du Nord, la première en Europe en nombre de passagers, reste une impérieuse nécessité;

Considérant que cette rénovation doit prendre en compte les besoins des salarié.e.s, des usager.e.s de la gare et des habitant.e.s du quartier et permettre que la gare s'insère davantage dans son quartier;

Considérant que pour un rééquilibrage métropolitain des flux de passagers, il est également nécessaire de dédensifier le trafic de la Gare du Nord au profit d'autres stations du nord de Paris;

Considérant les besoins d'aménagements, tant aux abords de la Gare du Nord que dans la gare elle-même;

Considérant la volonté de la SNCF de proposer un nouveau projet de réaménagement de la Gare du Nord à l'horizon 2024 ;

Considérant que le Gouvernement entend pour cela mobiliser 50 millions d'euros ;

Considérant que seul un projet travaillé collectivement permettra de répondre aux besoins de toutes et tous;

Considérant que l'expertise partagée des salarié.e.s de la gare, des associations, des habitant.e.s, des usager.e.s et des élu.e.s est indispensable pour parvenir à un projet partagé;

Considérant le besoin de services publics présents dans ce quartier;

Considérant qu'une rénovation de la gare est possible à des coûts beaucoup moins importants;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10° arrondissement émet le vœu qu'une conférence de consensus soit rapidement lancée mettant autour de la table l'État, la SNCF, les régions Île-de-France et Hauts-de-France, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, les mairies des 10° et 18° arrondissements, les syndicats, les associations d'habitant.e.s et d'usager.e.s pour définir un nouveau projet de rénovation pour la Gare du Nord.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et, avant d'ouvrir le débat, propose à M. FORT de présenter son premier vœu portant sur la Gare du Nord.

M. FORT présente son premier vœu.

VŒU DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'ABANDON DU PROJET GARE DU NORD 2024

Considérant la décision prise par la SNCF d'abandonner le projet de transformation « Gare du Nord 2024 » en raison du dérapage du coût prévisionnel des travaux ;

Considérant que cet abandon signifie également celui du Projet Urbain Partenarial (PUP) signé entre la SA Gare du Nord et la Mairie de Paris;

Considérant que la dernière version du PUP signée par la Ville de Paris cette année prévoyait une enveloppe de 10 810 625 euros avec, entre autres :

- L'élargissement du parvis de la Gare du Nord et le réaménagement de la rue de Dunkerque (4 000 000 euros);
- L'adaptation de la rue Saint-Quentin (250 000 euros);
- La requalification du boulevard de Denain dans la continuité du parvis de la Gare du Nord (1 000 000 euros);
- L'adaptation de la rue de Compiègne (250 000 euros);
- La requalification de la rue de Mauberge, dont un traitement de l'amiante (1000000 euros);
- L'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Denis dont la dépose taxi (1 431 250 euros);

Considérant que sur l'enveloppe de 10 810 625 euros, la Ville de Paris s'était engagée à financer 21% des travaux, soit 2 301 250 euros ;

Considérant l'urgence de transformation du quartier de la Gare du Nord qui est aujourd'hui une vitrine bien triste de la capitale pour les 500 000 voyageurs quotidiens;

Bertil FORT émet le vœu que :

- <u>La Ville de Paris utilise l'enveloppe de 2 301 250 euros qu'elle avait budgétée afin de réaliser une partie des travaux d'aménagement dans le quartier ;</u>
- <u>La Ville de Paris s'engage à étudier toutes les pistes possibles, avec ou sans la SNCF, pour financer le reste des travaux d'aménagement initialement prévus.</u>

Mme CORDEBARD remercie M. FORT et propose à chaque groupe de donner ses consignes de vote pour les deux vœux en même temps. Elle laisse la parole à M. SIMONDON pour ouvrir le débat.

M. SIMONDON souligne la nécessité de faire aboutir un projet pour la rénovation de la Gare du Nord et de ses abords sans reproduire les erreurs du passé. Pour parvenir à cet objectif, il estime indispensable d'ouvrir la table des discussions le plus largement possible.

Quant au vœu présenté par M. FORT, les propositions qu'il contient sont déjà prévues et convenues. Pour cette raison, le groupe Paris en Commun préfère s'abstenir.

M. CLERWALL observe que « Consultatio est consilium mutare », la consultation peut changer la décision. Comme il a déjà été dit, le projet Gare du Nord 2024 s'est écroulé sous le poids des éléments que le groupe L'écologie pour Paris 10 a toujours contestés – viabilité économique, fragilité financière et crédibilité des maîtres d'ouvrage. Des changements environnementaux, sociétaux et économiques

sont en train de se cristalliser aujourd'hui pour mettre sérieusement en question la viabilité économique des vieux modèles d'urbanisation impliquant des projets pharaoniques. La construction du nouveau projet pour la Gare du Nord et son quartier devra tenir compte de ces changements et s'appuyer sur l'organisation d'une conférence de consensus dans le respect d'une méthode précise. Cette méthode comprend notamment une forte interaction avec toute sorte d'expertises réalisées par des professionnels mais aussi des usagers, y compris des porteurs d'handicap pour l'accessibilité universelle de la gare. Cette méthode doit inclure le respect de la parole, de la contradiction et l'apprentissage des parties prenantes. De telles conférences ont été engagées en France sur deux sujets: la loi sur les OGM de 2008 et la gestion des déchets nucléaires. Ces conférences ont montré la capacité des citoyen.ne.s de se saisir de sujets complexes, parfois mieux que les experts, jusqu'à parvenir à rédiger des articles de loi. Le groupe L'écologie pour Paris 10 votera en faveur du vœu.

M. CLERWALL rappelle que M. FORT était favorable au projet Gare du Nord 2024 et s'étonne de l'entendre parler maintenant de la « dette écologique qu'il ne faut pas laisser à ses enfants ». Le groupe L'écologie pour Paris 10 estime utile de rappeler les engagements financiers pris par la Ville de Paris, mais il votera contre le vœu de M. FORT d'une part, parce que le besoin est déjà largement couvert par le vœu de la majorité municipale et, d'autre part, parce les propositions avancées par M. FORT sont les mêmes que les élu.e.s écologistes ont toujours défendues.

M. DELPLANQUE observe que l'échec du projet de la Gare du Nord 2024 a été inévitable depuis le moment où l'État et la Région ont décidé de ne pas participer à son financement. Cet échec est aussi celui de l'État et de la SNCF, incapables de piloter un projet de rénovation d'un équipement public tellement important. Il est temps de remettre l'intérêt général au cœur du projet. La SNCF a l'intention de procéder en deux temps: une première étape de rénovation avant 2024 pour un montant de 50 000 000 euros et une deuxième étape plus globale et complète à l'horizon 2030. Pour que cette rénovation en deux temps puisse réussir efficacement, il est indispensable d'y associer tous les acteurs dès l'élaboration des objectifs. Il est important que la SNCF réintroduise à court terme le dialogue avec la Ville pour les aménagements aux abords de la gare, ainsi qu'avec les riverains et les associations d'usagers. La conférence de consensus doit impliquer les citoyen.ne.s, les usagers, les élu.e.s municipaux et ceux de la Région, les salariés et les représentants de la SNCF. Le groupe Génération.s votera en faveur du vœu de la majorité municipale.

En ce qui concerne le vœu de l'opposition, M. DELPLANQUE rappelle que, depuis le début, M. FORT a loué le modèle économique du projet Gare du Nord 2024. Lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020, M. FORT avait déclaré: « Le projet est positif par son modèle de financement, car les Parisiens n'auront pas à payer un seul centime ». En mai 2021, il avait voté contre la demande de transparence économique sur le projet, et donc contre l'intérêt des riverains et des usagers. Cette transparence aurait permis, entre autres, que le projet soit abandonné plus tôt en soulignant ses dérives financières. Le fait que maintenant M. FORT demande à la Ville de Paris de tenir ses engagements avec de l'argent public entre en contradiction avec ses déclarations. Ne pouvant pas cautionner l'historique de ses prises de position, le groupe Générations préfère s'abstenir.

M. JOUSSELLIN indique que les élu.e.s du groupe PCF voteront en faveur du vœu de la majorité.

Quant au vœu de M. FORT, ils ne pourront pas voter en sa faveur, tout d'abord parce que son vœu est déjà en partie inclus dans celui de la majorité, ensuite parce qu'il y a trop d'incohérences dans les prises de position de M. FORT et, enfin, parce ce n'est pas seulement la Ville de Paris qui doit contribuer financièrement au projet mais aussi la Région et l'État.

M. FORT invite ses collègues à relire son vœu pour mieux comprendre ce qu'il y a écrit. À aucun moment, le vœu n'entre en contradiction avec les prises de position de M. FORT, qui assume le fait d'avoir été favorable au projet Gare du Nord 2024 et de l'être encore. Ce que le vœu demande est que les engagements pris par la Ville de Paris soient tenus.

Les groupes PCF, Génération.s et L'écologie pour Paris 10 dénoncent avec facilité l'opposition, mais ils ne sont pas capables de dénoncer les contradictions internes à leur propre majorité. À ce propos, M. FORT rappelle que le groupe socialiste a été en contradiction permanente sur le projet Gare du Nord

2024. En effet, le 11 juillet 2017, M. FÉRAUD affirmait: « C'est un beau projet, il est indispensable. Et ce n'est pas une privatisation de la gare ». Le 11 juillet 2018, toujours M. FÉRAUD déclarait: « Depuis 2014, nous travaillons en partenariat avec la SNCF pour transformer progressivement la Gare du Nord et ses abords. Très heureux de voir le changement se poursuivre avec Gare du Nord 2024, un projet attendu et très ambitieux ». Quant à Mme CORDEBARD, en juillet 2018, elle déclarait: « La Gare du Nord se prépare pour sa métamorphose. Elle sera plus accueillante, plus verte, plus sure et mieux intégrée à son quartier. Bonne nouvelle pour Paris et pour Paris 10 ». Mais à l'approche des élections municipales, le groupe socialiste a commencé à basculer de l'autre côté de la barrière. Ainsi, fin juin 2020, Mme CORDEBARD déclarait: « Après une importante phase de dialogue avec la SNCF, nous avons présenté ce matin les modifications du projet Gare du Nord 2024 ». Toujours Mme CORDEBARD, 22 septembre 2020 : « Je me réjouis de la décision de la SNCF de mettre fin au projet Gare du Nord 2024. Je suis prête à travailler sur un nouveau projet ». M. FORT invite les élu.e.s de la majorité à assumer leurs propres contradictions.

Mme CORDEBARD observe que l'opposition a une analyse différente sur le chemin suivi par la majorité et le dialogue qui s'est maintenu entre ses groupes en dépit de leurs positions nuancées sur un certain nombre de sujets. Tous les élu.e.s de la majorité sont maintenant heureux d'entamer une nouvelle phase du projet de rénovation de la Gare du Nord en collaboration avec la SNCF. Ils sont également heureux de ce qu'ils ont pu capitaliser à travers des négociations, ou plutôt des rapports de force, avec StatioNord, et souhaitent conserver ces acquis. Parmi eux, figure le projet de la passerelle qui reliera la Gare du Nord au 18º arrondissement et les travaux dans le parking qui permettront d'internaliser une partie du désordre en surface et d'aménager les abords de la gare. Les élu.e.s devront veiller à ce que tous les acquis, petits et grands, soient maintenus.

Le vœu présenté par la majorité municipale relatif au devenir de la Gare du Nord est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Le vœu présenté par Bertil FORT relatif à l'abandon du projet Gare du Nord 2024 est rejeté à la majorité (8 votes contre: PCF, L'écologie pour Paris 10; 12 abstentions: Paris en Commun, Génération.s).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter son deuxième vœu.

M. FORT présente son deuxième vœu.

<u>VŒU DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT RELATIF À L'OUVERTURE DE STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE POUR TOXICOMANES DANS LE QUARTIER DES GRANDS BOULEVARDS</u>

Considérant le courrier envoyé par la Maire de Paris au Premier Ministre le 30 août 2021 dans lequel elle évoque les «centaines de consommateurs actifs de crack en grande déshérence, souvent atteints de troubles psychiatriques graves et enfermés dans un quotidien maillé de violences» dans le nord-est de la capitale;

Considérant que la solution proposée par la Maire de Paris repose sur l'ouverture de quatre sites de prise en charge pour ces toxicomanes;

Considérant que, sur ces quatre sites, deux se trouvent « dans le quartier des Grands Boulevards, à la frontière entre Paris Centre et le 10^e arrondissement » :

Considérant que l'un de ces deux sites sera opérationnel avant la fin de l'année;

Considérant le discours d'Anne HIDALGO en Conseil de Paris le 7 juillet 2021 où elle mentionne « la création d'un réseau de lieux de prise en charge (...) qui doivent combiner l'accueil, des espaces de repos de jour, des places d'hébergement d'urgence la nuit, une offre de soin, de l'accompagnement social et thérapeutique, de l'accompagnement psychiatrique, dans un cadre juridique autorisant évidemment aussi l'inhalation supervisée, parce qu'aucun des toxicomanes ne viendra dans ce type de lieu s'il n'y a pas une prise en compte de son addiction, c'est-à-dire un accompagnement de celle-ci (...);

Considérant la proximité des infrastructures envisagées avec des habitations, des écoles, des crèches, des lieux de vie, des théâtres et des restaurants;

Considérant l'absence de concertation avec la Préfecture de Police de Paris, comme en témoigne le communiqué de presse daté du 21 septembre 2021 où elle indique que « le Préfet de police (...) n'a pas été destinataire à ce stade des différents projets d'ouverture de lieux d'accueil pour les toxicomanes que la Mairie préconise » ;

Considérant ainsi l'absence d'étude d'impact sécurité de ces infrastructures sur le quartier des Grands Boulevards :

Considérant également l'absence de concertation avec les riverains sur un sujet pourtant connu comme étant clivant et comme pouvant impacter leur cadre de vie ;

Considérant les problèmes structurels du quartier liés aux trafics, à la prostitution et à la monoactivité commerciale dans le secteur Faubourg Saint-Denis, Faubourg Saint-Martin, Boulevard de Strasbourg, Boulevard de Bonne Nouvelle;

Considérant l'augmentation importante des trafics et des agressions dans le quartier depuis le confinement en 2020 ;

Considérant les multiples plaintes de riverains du quartier auprès de la Police et de la Mairie du 10° arrondissement de Paris ;

Considérant les difficultés à pacifier l'espace public dans le quartier – comme en témoigne la bagarre violente qui a éclaté le lundi 20 septembre, qui s'est propagée dans plusieurs rues et qui a fait deux blessés graves ;

Considérant enfin que le 10° arrondissement prend déjà sa part dans la prise en charge des toxicomanes avec 3 CAARUD sur les 11 qui existent à Paris, 1 CSAPA et 1 salle de consommation à moindre risque;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10° arrondissement demande à la Ville de Paris le retrait des deux projets de structures de prise en charge pour les toxicomanes dans le quartier des Grands Boulevards.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Mme VERSINI.

Mme VERSINI indique que le vœu de M. FORT est pour elle l'occasion d'apporter des compléments d'information sur la prise en charge des usagers de crack. M. FORT se base sur des propos de la Maire de Paris qu'il rapporte de façon incomplète ou inexacte. Il évoque l'ouverture de quatre sites, alors que l'objectif est la création d'un réseau de lieux de prise en charge bien plus vaste, dans le cas d'un maillage dense et adéquat de structures réparties sur tout Paris. L'objectif est d'offrir une prise en charge réelle et complète au lieu de proposer de déplacer les usagers de drogue sans aucune solution ni accompagnement. La Ville de Paris travaille de concert avec tous les partenaires institutionnels impliqués dans le Plan Crack et les projets seront construits ensemble.

Outre la création de lieux d'accueil, la Maire de Paris a réaffirmé son souhait de voir l'État mettre en place une lutte déterminée contre les trafics. M. FORT affirme que l'installation d'une structure d'accueil destinée aux toxicomanes augmenterait l'insécurité, mais ces structures existent déjà dans le 10° arrondissement. Elles sont méconnues de la plupart des habitant.e.s, car elles sont très discrètes bien que situées dans des zones denses. D'ailleurs, le Commissariat du 10° appelle de ses vœux la création de ces structures qui permettent d'encadrer les situations sur lesquelles il est difficile d'agir.

L'installation d'une structure d'accueil et de soin pour des usagers de drogue serait, d'après M. FORT, incompatible avec la situation actuelle. Mais les usagers de drogue sont déjà présents sur les lieux. Les structures d'accueil sont des endroits où ces personnes en souffrance et en grande précarité peuvent trouver du répit grâce à un espace repos, un espace hygiène, et où ils peuvent enclencher des démarches administratives et entamer un parcours de soin s'ils le souhaitent. La majorité municipale comprend très bien les inquiétudes et les réserves des habitant.e.s du quartier sur les projets annoncés. Mais l'objectif de l'ouverture de ces lieux d'accueil est aussi d'améliorer le cadre de vie pour les riverains en évitant les scènes ouvertes de consommation. On ne peut combattre les dérives de la toxicomanie qu'en conjuguant la lutte contre les trafics et la prise en charge des usagers, et non pas en dressant ces deux objectifs l'un contre l'autre. Le groupe Paris en commun ne votera pas en faveur du vœu de M. FORT.

Mme SCHERER ne parvient pas à comprendre ce que M. FORT souhaite proposer à travers son vœu, sinon entretenir une confusion propice à alimenter les craintes des riverains. Son vœu est un monument de mensonges, d'à-peu-près, voire de contresens. M. FORT oublie intentionnellement que les politiques publiques en matière de toxicomanie ne sont pas sous la responsabilité de la Ville de Paris mais de l'État, et qu'elles se construisent en partenariat avec les diverses parties prenantes sous l'égide de l'ARS. M. FORT insinue qu'une note d'intention sur la construction du maillage du territoire parisien est devenue une note de décision. Il oublie qu'au regard de la loi, la consommation de drogues n'est pas autorisée en dehors de l'expérimentation prévue par la loi du 26 janvier 2016.

Par ses propos, M. FORT fait croire que les lieux qui pourraient être ouverts comporteraient tout à la fois les différents aspects de la prise en charge des usagers de drogues, alors qu'il est question du maillage du territoire parisien avec différents équipements. Il développe un argumentaire qui se contredit entre la liste des manquements sur la prise en charge des désordres liés à la présence des usagers de drogues, tandis que son dernier considérant affirme que le 10° arrondissement en fait bien suffisamment pour eux. Mme SCHERER souhaite par ailleurs signaler à M. FORT que le 10° arrondissement n'a pas 3 Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) sur 11, mais 1 sur les 9 de Paris et qu'il a 3 Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sur les 19 de la capitale. Le groupe L'écologie pour Paris 10 ne votera pas en faveur du vœu de M. FORT.

Mme DUMOULIN partage l'étonnement de ses collègues face au flou du vœu de M. FORT, qui ne présente ni données ni chiffres et qui évoque des sources sans les identifier. Elle estime que cette façon de procéder n'est pas correcte vis-à-vis des habitant.e.s de l'arrondissement dont M. FORT prétend

défendre les intérêts. Un vœu doit être absolument rigoureux et se baser sur des données chiffrées. On est sur une politique de réduction des risques, avec un maillage fin sur l'ensemble du territoire parisien dont la logique vaut seulement si chaque petit aspect est maintenu. C'est un fait que sur la voie publique existent des points de consommation, mais la seule solution proposée par M. FORT aux riverains, c'est de laisser tout en état. Mme DUMOULIN estime que le vœu de M. FORT entre en contradiction avec les intentions qu'il affiche. Le groupe Génération s ne votera pas en sa faveur.

M. JOUSSELLIN partage les opinions exprimées par ses collègues. Le groupe PCF votera contre le vœu de M. FORT.

Mme CORDEBARD indique que la majorité du 10° arrondissement s'engage résolument à faire avec les autres plutôt qu'à ne rien faire, en donnant sa contribution au plan parisien de maillage du territoire. Elle espère que les riverains n'auront bientôt plus à assister à des scènes de consommation et de trafic de drogues à ciel ouvert. Pour y parvenir, il faut chercher et peut-être inventer des solutions. Elle remercie ses collègues et les invite à voter.

Le vœu présenté par Bertil FORT relatif à l'ouverture de structures de prise en charge pour toxicomanes dans le quartier des Grands Boulevards est rejeté à la majorité (1 vote pour Bertil Fort).

Mme CORDEBARD invite M. GUTTERMANN à présenter le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

M. GUTTERMANN présente le vœu.

<u>VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DE CAPTEURS CO2 DANS LES CRÈCHES, ÉCOLES ET COLLÈGES</u>

Considérant la persistance de la pandémie de Covid-19 en cette rentrée 2021 et de la dangerosité de ses différentes mutations ;

Considérant en particulier la diffusion du virus dans les écoles, lieu de brassage privilégié et de diffusion par aérosols;

Considérant que de nombreuses classes ont dû être fermées sur l'arrondissement du fait de la contamination des élèves;

Considérant que les analyses scientifiques concluent toutes à l'importance du renouvellement de l'air dans le cadre de la lutte contre le virus ;

Considérant que le taux de contamination dans les directions de la Ville de Paris est de loin le plus élevé à la DASCO;

Considérant l'absence de moyens financiers alloués par l'État aux communes afin de mettre en place des mesures de protection sanitaire;

Considérant que dans les moyens disponibles pour limiter la propagation de la Covid-19 figure depuis le printemps 2020 le déploiement de capteurs à CO2 qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air corrélée à la présence d'aérosols porteurs du virus;

Considérant que l'aération des classes est parfois rendue difficile par la réalité du bâti parisien et qu'un contrôle de sa réelle efficacité est indispensable ;

Considérant qu'au-delà d'un moyen impératif de lutte contre la propagation de l'épidémie, les capteurs CO2 sont également un outil pérenne d'amélioration de la qualité de l'air intérieur;

Considérant que le déploiement de ces capteurs à CO2 est demandé tant par les organisations syndicales que par les associations de parents d'élèves ;

Considérant que la première expérimentation parisienne de capteurs de CO2 a concerné 500 classes sur les 11 000 qui devraient être équipées ;

Considérant que les études de la Ville de Paris, rendues publiques en août 2021, sont venues sans surprise confirmer les conclusions des académies des sciences, de médecine et du CNRS;

Considérant les déclarations du Gouvernement à la rentrée 2021 envisageant une aide financière de l'État aux collectivités pour leur équipement en capteurs de CO2;

Considérant l'absence de précision et d'agenda précis quant au soutien de l'État aux collectivités;

Considérant la responsabilité partagée entre l'État et les collectivités dans la protection sanitaire tant des personnels que des enfants ;

Considérant l'absence d'objectifs et de délais aujourd'hui fixés pour le déploiement des capteurs de CO2;

Considérant que l'estimation financière sur la Ville de Paris représente une dépense entre un et deux pourcents des dépenses de fonctionnement annuelles liées à l'enseignement;

<u>Sur proposition des élu.e.s du Groupe communiste , le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :</u>

- Que la Ville de Paris installe des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles, collèges, dans toutes les salles et tous les réfectoires, et précise le calendrier de leur installation sans attendre l'engagement de l'État;
- Que la Ville de Paris demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée.

Après avoir présenté son vœu, M. GUTTERMANN ajoute que le groupe PCF accepte les amendements proposés par les autres groupes de la majorité, même s'il leur manque la notion de calendrier.

Mme CORDEBARD remercie M. GUTTERMANN et laisse la parole aux élu.e.s pour présenter les amendements.

Mme DIABY rappelle que, depuis la crise sanitaire, la Ville de Paris n'a pas lésiné sur les dépenses utiles pour lutter contre la Covid-19, à travers l'embauche de personnels supplémentaires et la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique pour aider à l'application du Protocole sanitaire. La flambée épidémique qui était redoutée à la rentrée scolaire 2021 n'a pas eu lieu et la situation sanitaire dans les crèches, écoles et collèges parisiens tend à s'améliorer, avec notamment une diminution des classes fermées pour cause de Covid-19.

Il faut néanmoins rester vigilants et poursuivre les efforts en particulier dans la promotion de comportements en matière d'aération qui demeure, comme le groupe PCF le souligne dans son vœu, essentielle dans la lutte contre la Covid-19. La Ville de Paris a eu la volonté de s'inscrire dans une démarche raisonnée et scientifique en posant 500 capteurs dans les crèches, écoles et collèges, et en analysant les données remontées avec une étude pilotée par Airparif, qui a montré que la présence de capteurs modifie les comportements des adultes en matière d'aération. Ainsi, le groupe Paris en commun est favorable à l'achat de capteurs supplémentaires le plus rapidement possible. Il souhaite néanmoins apporter quelques remarques de fond et de méthode sous forme d'amendements ou vœu, que M. ALGRAIN va présenter.

M. ALGRAIN observe qu'il ne faut pas omettre la capacité d'une personne adulte à juger de l'opportunité d'aérer un local une fois qu'on lui a montré selon quel cycle il faut le faire. En discutant avec les directeurs d'écoles et les principaux de collèges, M.ALGRAIN a pu constater que, tout en trouvant la démarche intéressante, ceux-ci ne souhaitent pas qu'elle soit généralisée au détriment de leur libre arbitre et de la possibilité de décider s'il faut ou pas ouvrir une fenêtre. Il est utile, voire indispensable, de doter les crèches et les établissements scolaires de capteurs de CO2, que par ailleurs les directeurs d'écoles et les principaux de collèges demandent, mais pas sous une forme de généralisation.

M. ALGRAIN propose ainsi de modifier le texte du vœu de la manière suivante :

Considérant la persistance de la pandémie de Covid-19 en cette rentrée 2021 et la dangerosité de ses différentes mutations ;

Considérant en particulier la diffusion du virus dans les écoles, lieu de brassage privilégié et de diffusion par aérosols ;

Considérant que de nombreuses classes ont dû être fermées dans l'arrondissement du fait de la contamination des élèves ;

Considérant que les analyses scientifiques concluent toutes à l'importance du renouvellement de l'air dans le cadre de la lutte contre le virus;

Considérant l'absence de moyens financiers alloués par l'État aux communes afin de mettre en place des mesures de protection sanitaire ;

Considérant que dans les moyens disponibles pour limiter la propagation de la Covid figure depuis le printemps 2020 le déploiement de capteurs de CO2 qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air, corrélée à la présence d'aérosols porteurs du virus ;

Considérant que l'aération des classes est parfois rendue difficile par la réalité du bâti parisien et qu'un contrôle de sa réelle efficacité est indispensable;

Considérant qu'au-delà d'un moyen de lutte contre la propagation de l'épidémie, les capteurs CO2 sont également un outil pérenne d'amélioration de la qualité de l'air intérieur;

Considérant que le déploiement de ces capteurs de CO2 est demandé tant par les organisations syndicales que par les associations de parents d'élèves ;

Considérant que la première expérimentation parisienne de capteurs de CO2 a concerné l'équipement de 500 salles ;

Considérant que les études de la Ville de Paris rendues publiques en août 2021 sont venus sans surprise confirmer les conclusions des académies des sciences, de médecine et du CNRS;

Considérant les déclarations du Gouvernement à la rentrée 2021 envisageant une aide financière de l'État aux collectivités pour leur équipement en capteurs de CO2;

Considérant l'absence de précision et d'agenda précis quant au soutien de l'État aux collectivités;

Considérant la responsabilité partagée entre l'État et les collectivités dans la protection sanitaire, tant des personnels que des enfants;

Considérant l'absence d'objectifs et de délais aujourd'hui fixés pour le déploiement des capteurs de CO2 ·

Considérant dès lors l'étude en cours par la Ville pour l'achat de capteurs supplémentaires, afin de permettre, sur l'ensemble des établissements, une modification durable des comportements en matière d'aération;

Sur proposition des élu.e.s du groupe PCF, Philippe GUTTERMANN, Elie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris:

- augmente le nombre de capteurs effectivement présents dans les crèches et les établissements scolaires, et ce le plus rapidement possible;
- poursuive le travail d'information en direction des personnels présents dans les établissements afin de favoriser les comportements garantissant une aération plus fréquente;
- poursuive le travail sur les améliorations à engager à moyen terme pour assurer une meilleure aération des locaux lorsque les conditions actuelles ne le permettent pas ;
- demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée.

M. WATANABE-VERMOREL convient avec les élu.e.s communistes que, dans la lutte contre la pandémie, l'aération des locaux est un levier incontournable. La transmission aérosol est un facteur important de propagation du virus et le courant d'air un moyen simple et efficace pour la contrôler. L'évidence théorique se heurte cependant à l'acculturation et à la difficulté de mettre en place des habitudes et, en cela, les capteurs de CO2 peuvent constituer une aide précieuse. Tout en étant favorables au vœu, les élu.e.s écologistes souhaitent exprimer une réserve. Trouver à un problème particulier une solution technique spécifique ne représente pas toujours la meilleure stratégie. Dans le cas des capteurs de CO2, il s'agit d'une injonction du Ministère de l'Éducation nationale qui cependant n'en assume pas le coût et, surtout, de gadgets de communication qui évitent d'appréhender les situations plus globalement.

Au-delà du virus, la qualité de l'air est un enjeu majeur à Paris, mais M. WATANABE-VERMOREL estime que l'on gagnerait sur l'aération des ERP (Établissements Recevant du Public) en définissant plus précisément les responsabilités et les moyens de contrôle, en construisant les protocoles lieu par lieu et, surtout, en analysant les difficultés – bruits de la rue, pollution extérieure, etc. – pour chercher les moyens de les dépasser.

M. FORT s'abstiendra sur le vœu du groupe PCF car, si la question des capteurs de CO2 va, selon lui, dans le bon sens, celle des purificateurs d'air beaucoup moins. En outre, le fait que le vœu « demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée » le dérange, la Ville ne devant pas dépendre toujours de l'État.

Mme DUMOULIN remercie les élu.e.s communistes qui rappellent que la crise sanitaire n'est pas finie et que les lieux scolaires, par le fait de rassembler un grand nombre de personnes dans des espaces exigus, constituent un sujet à part entière. Face à cela, l'État se borne à faire des injonctions aux collectivités locales, après avoir accumulé les protocoles sanitaires. Du point de vue du groupe Génération.s, l'intérêt majeur est de disposer d'un certain nombre de capteurs destinés aux salles,

précisément identifiées, qui ne peuvent pas être aérées correctement et qui demandent des modifications d'infrastructures. Le groupe Génération.s votera en faveur du vœu amendé.

Mme CORDEBARD remercie tous les élu.e.s qui ont participé au débat et propose d'adopter le vœu amendé.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe communiste, relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles et collèges, et amendé par l'exécutif est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. DELPLANQUE à présenter le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

M. DELPLANQUE présente le vœu.

<u>VŒU DÉPOSÉ PAR DAVID DELPLANQUE ET LES ÉLU.E.S DU GROUPE GÉNÉRATION.S, RELATIF À L'OUVERTURE D'UN SUPERMARCHÉ 24H/24H ET 7J/7J RUE DE MARSEILLE</u>

Considérant la réouverture d'un magasin « Monop' », supermarché du groupe Monoprix, situé au 3 rue de Marseille dans le 10° arrondissement dont l'inauguration a eu lieu le 7 juillet 2021 après plusieurs mois de fermeture pour travaux;

Considérant que cette rénovation est considérée par Monoprix comme concentrant « tout le savoir-faire et la capacité d'innovation de Monoprix dans le domaine du commerce de proximité » ;

Considérant que ces innovations concernent principalement la réalisation d'une zone autonome permettant l'ouverture du magasin la nuit sans salarié.e.s présent.e.s;

Considérant que ce magasin est ainsi ouvert 24h/24h et 7j/7j, la partie «classique» du supermarché étant ouverte de 8h30 à minuit du lundi au samedi et de 9h à 21h le dimanche et la zone autonome étant ouverte en permanence;

Considérant l'implantation de ce magasin dans un quartier à vocation principalement résidentielle et à forte densité de population, comme le rappelle le dernier diagnostic territorial de l'APUR;

Considérant que le 3 rue de Marseille n'est pas localisé dans une zone touristique internationale (ZTI) et n'est donc pas soumis au régime dérogatoire sur l'emploi salarié le dimanche après 13h ou la nuit après 21h;

Considérant que Monoprix annonce que leur objectif est que 25% de leurs magasins de l'enseigne « Monop' » suivent les innovations expérimentées rue de Marseille d'ici la fin de l'année 2022 (source : article du 07.07.2021 paru sur le site LSA);

Considérant que, par extension, l'ensemble des enseignes concurrentes pourraient être amenées à suivre le modèle proposé par le groupe Monoprix en ouvrant leurs magasins la nuit et le dimanche;

Considérant que toute demande d'exploitation commerciale d'une surface commerciale de plus de 400 m2 est soumise à l'avis de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC) à laquelle siège un représentant du Conseil de Paris;

Considérant que le magasin du 3 rue de Marseille a une surface commerciale inférieure à 300 m2 et ne nécessite donc pas un passage en CDAC;

Considérant néanmoins que tout magasin alimentaire de plus de 400 m2 qui souhaiterait suivre le même modèle devra avoir une autorisation d'exploiter délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC);

Considérant qu'une telle amplitude d'ouverture des magasins alimentaires, outre les nuisances que cela générera (pollution lumineuse et sonore notamment), incite à la surconsommation et est ainsi contraire aux objectifs des accords de Paris;

Considérant que l'automatisation et les transformations technologiques entrainent une mutation profonde du rapport au travail;

Considérant que l'automatisation permet au titulaire d'augmenter son chiffre d'affaires et ses bénéfices mais cela sans augmenter le nombre d'emplois et, par extension, ses cotisations sociales; Considérant que le modèle social de l'État est notamment basé sur une redistribution permise par les cotisations sociales : Retraites, Sécurité sociale, CSG, CRDS, ...;

Considérant que les richesses générées par ces automatisations ne sont pas soumises aux cotisations et ne participent donc pas aux principes sur lesquels repose le modèle social de notre pays;

Considérant qu'il est donc nécessaire de trouver une juste manière de redistribuer les richesses produites par les machines pour que l'impact sur l'emploi qu'aurait leur développement puisse être compensé par des politiques publiques et sociales ambitieuses;

<u>Sur proposition de David DELPLANQUE et des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil du 10e</u> arrondissement de Paris émet le vœu que :

- <u>La Ville de Paris sollicite la Préfecture pour connaître les dérogations données au magasin « Monop' » du 3 rue de Marseille lui permettant d'ouvrir de nuit et le dimanche ;</u>
- Le représentant du Conseil de Paris à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) émette un avis négatif à toute demande d'autorisation d'exploitation d'un commerce alimentaire ouvert la nuit et le dimanche après-midi dans le 10° arrondissement.

Mme CORDEBARD remercie M. DELPLANQUE et laisse la parole à M. GUTTERMANN.

M. GUTTERMANN rappelle que le groupe PCF est opposé à la généralisation du travail salarié le dimanche et la nuit. Bien souvent, le soi-disant « volontariat » n'en est pas un, car inclus dans le contrat d'embauche. Le développement du travail du dimanche crée de l'emploi précaire, détruit de l'emploi stable chez ceux qui n'ouvrent pas. Il oblige des collectivités territoriales à proposer une offre de transport ou à laisser les travailleurs se débrouiller seuls. Quant au travail de nuit, il porte attente à la santé, à la vie familiale ou à l'action sociale et complexifie les déplacements.

La multiplication de commerces sans personnel par le développement de caisses automatiques ou autres transformations technologiques ont un impact direct sur la baisse des emplois et des cotisations sociales. En outre, l'amplitude d'ouverture de ce type de magasins génère des nuisances diverses aux habitants à proximité. Pour les raisons exposées dans le vœu et celles-ci, le groupe PCF votera en sa faveur.

- M. CLERWALL se réjouit de lire un vœu qui est bien écrit, exhaustif dans ses considérations et sans approximations. Le groupe L'écologie pour Paris 10 votera en sa faveur et contre le modèle antisocial proposé par Monoprix, qui favorise la disparition d'emplois par l'automatisation. Ce type de commerces n'est pas non plus adapté à certaines catégories sociales, comme les séniors et les porteurs de handicaps. Les élu.e.s écologistes ne souhaitent pas que le 10° arrondissement soit pilote dans ce type d'expérimentation.
- M. BONNIER indique que le modèle commercial proposé par le groupe Monoprix repose sur le postulat qu'il doit être possible de consommer à toute heure du jour et de la nuit tous les jours de la semaine. Ce postulat relève d'une approche libérale qui s'appuie sur une double régression, celle des salariés qui sont amenés à travailler sur des horaires décalés ou sur des journées normalement dédiées au temps libre, et celle de la protection sociale car, pendant les périodes d'ouverture autonome du magasin, la sécurité sociale n'est pas financée du moment que les machines ne paient pas de cotisations. Les élu.e.s socialistes défendent des valeurs simples, qui guident leurs actions et leurs décisions : les droits du travail, la défense de la protection sociale et la nécessité de régulariser le marché, car ils connaissent bien les dérives et les dégâts provoqués par les outrances du libéralisme. Dans une période où la société s'ubérise et se précarise, et où la régression sociale est souvent présentée comme un progrès qui doit s'imposer à tous, le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu et continuera de se battre pour une société plus juste.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s et les invite à prendre part au vote.

Le vœu déposé par David DELPLANQUE et les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif à l'ouverture d'un supermarché 24h/24h et 7j/7j rue de Marseille, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD remercie toutes les personnes qui ont suivi de près ou de loin la séance, souhaite la bienvenue à la nouvelle Directrice générale des services, Mme Célia MELON, et informe que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 3 novembre 2021.

La séance est levée à 23h42.